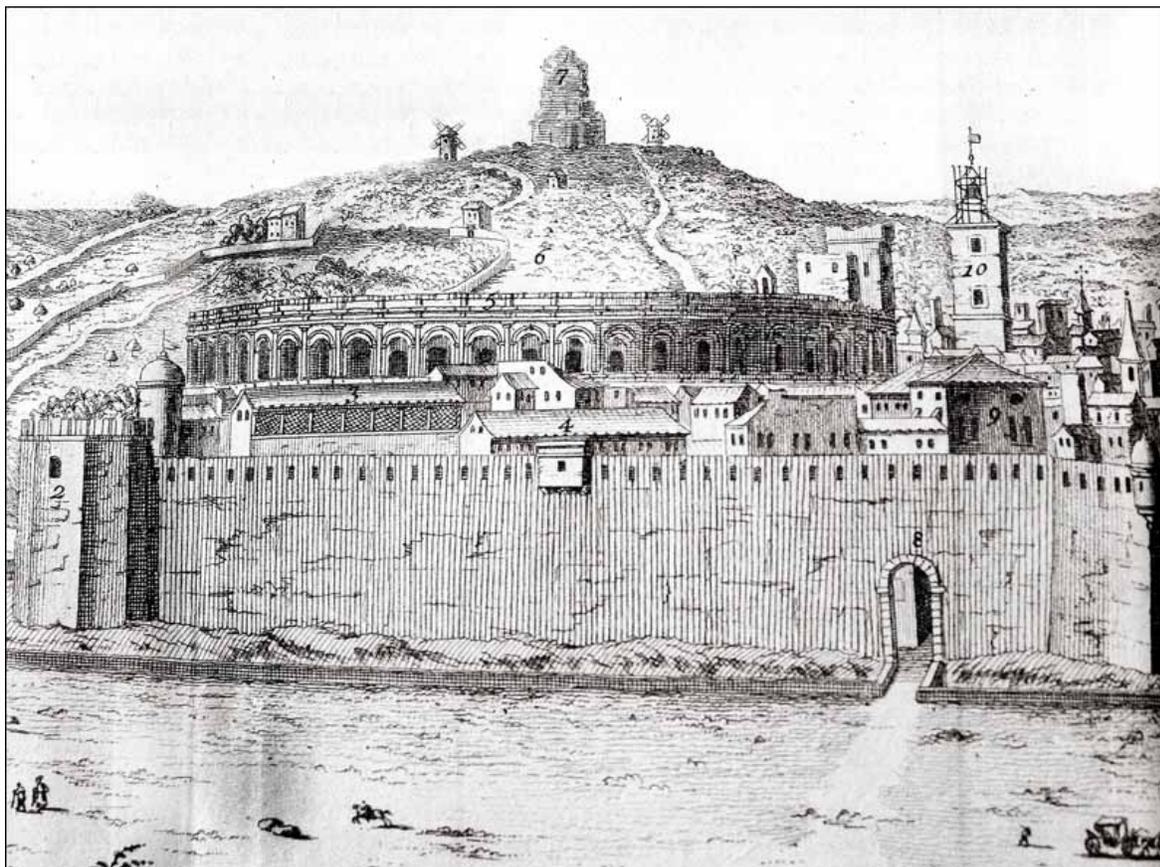


Description sociale, administrative, et religieuse de Nîmes avant 1789.

avec un volet sur les mœurs nîmoises de cette époque.



**Extrait de
Topographie de la Ville de Nîmes de Jean César Vincens
(1755-1801) - Edition 1802
Avis - Préface - Introduction - Chapitres I à VIII, pages 1 à 74**

***NDLR** : L'orthographe en vieux Français de l'édition originale, est conservée dans cette publication.
- Une copie de la première page de l'édition de 1802, a été insérée.
- L'écriture de ce texte a été réalisée avant 1789, les notes des auteurs ont pour renvoi des lettres de l'alphabet ; celles du l'éditeur sont marquées par des chiffres, celles de l'édition numérique 2015 sont identifiées (*) **NDLR**. Les illustrations ont toutes été ajoutées dans cette dernière édition.*

TOPOGRAPHIE DE LA VILLE DE NISMES ET DE SA BANLIEUE,

Par le citoyen JEAN-CÉSAR VINCENS ,

De la société royale des antiquaires de Londres , correspondant de la ci-devant
société de médecine de Paris , membre de l'ancienne académie de Nismes ,
du lycée du Gard , et de la société d'agriculture du département de la Seine ;

Et par le citoyen BAUMES ,

Professeur à l'école spéciale de médecine de Montpellier , agrégé au collège
des médecins de Nismes , secrétaire de l'institut de santé et membre du lycée
du Gard ; ci-devant associé régnicole de la société de médecine de Paris ,
de celles des sciences de Dijon et de Montpellier , et du cercle des Phila-
delphes du Cap français :

*Ouvrage qui a obtenu le prix d'encouragement de la
société de médecine de Paris , en 1790 :*

Publié avec des notes, par le C.ⁿ VINCENS-S^T-LAURENT ,

*Conseiller de préfecture , de la ci-devant académie de Nismes , et du lycée
du Gard.*

Alterius sic
Altera poscit opem res , et conjurat amicè.
HOR. de arte poet.

A NISMES ,

DE L'IMPRIMERIE DE LA VEUVE BELLE.

AN X-1802.

AVIS DE L'IMPRIMEUR.

Imprimerie de la Veuve-Belle à Nismes, an X-1802.

L'histoire raconte, la topographie décrit ; la première est le répertoire des événemens, la seconde un recueil de faits, d'observations et d'expériences, et les objets communs à toutes deux sont nécessairement considérés, dans l'une et dans l'autre, sous des aspects différens. Mais elles intéressent également le pays qui en est le sujet ; elles sont également indispensables pour apprendre à le bien connoître, et l'on doit les regarder comme deux tableaux en pendans.

Ce motif n'est pas le seul qui ait déterminé à publier la topographie de Nismes dans le même format que l'histoire de Nismes par Ménard.

A l'époque où s'arrête l'ouvrage de cet historien, les sciences, les arts, l'agriculture et le commerce étoient parmi nous encore dans l'enfance : l'histoire de leurs progrès et de leur influence sur la population, la richesse et les mœurs de notre cité, forme une des parties essentielles de sa topographie, et, sous ce rapport, ce livre est, en quelque sorte la suite et le complément de celui de Ménard.

On a donc cru faire une chose agréable au public de les assimiler par le format ; d'ailleurs l'in-4.° convient mieux qu'aucun autre aux nombreux tableaux qui accompagnent la topographie.

On n'a rien négligé ni dans le choix du papier et des caractères, ni dans les soins typographiques, pour rendre cet ouvrage aussi correct et aussi beau qu'il doit être utile.

-oOo-

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR.

Jacques Vincens-St-Laurent, (1758-1825) frère de l'auteur.

Le site de la ville de Nismes son climat ; ses phénomènes météorologiques ; son histoire naturelle la diversité de son sol ; la variété de ses productions les procédés de son agriculture ; les progrès de son industrie ; l'état de ses manufactures et de son commerce ; sa population ; les influences physiques et morales sur l'esprit, le caractère et la santé de ses habitans ; les écrivains qu'elle a produits ; les savans dont elle s'honore ; ses établissemens publics ; sa fontaine ; ses monumens antiques ; son ancienne splendeur son importance actuelle, tout la rend digne de fixer les regards de l'érudit , du philosophe et du naturaliste.

On trouve, sur ces différens objets, des lumières plus ou moins sûres, éparses dans les histoires de Nismes de Gautier, de Ménard , de la Ferrière et de Maucombe ; dans cette multitude innombrable de dissertations et de conjectures, publiées sur nos antiquités depuis Poldo d'Albenas jusqu'à l'illustre Seguier ; dans les ouvrages de botanique de ce même savant et de son émule le citoyen Granier ; dans les mémoires de Clapiés et du citoyen Angrave , sur les moyens de procurer de l'eau à la ville ; dans les tables nosologiques du médecin Razoux ; dans la longue suite d'observations barométriques et thermométriques du docteur Baux ; et dans les écrits du citoyen Vincens-Devillas, sur les intérêts du commerce, et sur d'autres matières d'économie politique.

Mais avant le fils aîné de ce respectable académicien, personne n'avoit songé à considérer la ville de Nismes dans son ensemble, et à lier en un système méthodique et général les diverses parties qui constituent sa topographie. A peine admis à l'académie (en 1783), ce jeune savant s'étonnoit que ce tableau fût encore à former, et dès-lors il s'occupa sans relâche. d'un ouvrage qui lui paroissoit devoir intéresser toutes les classes de ses concitoyens, et dont l'utilité pouvoit même franchir les bornes de notre territoire.

La perspicacité, la justesse et la netteté de son esprit, et de profondes connoissances élaborées tirées dans une tête philosophique, le rendoient éminemment propre à ce travail. Tous les secours que pouvoient lui fournir la physique, la chimie, la botanique, les autres branches de l'histoire naturelle, la statistique, l'arithmétique politique, il les trouvoit dans ses propres lumières : ces sciences étoient, depuis sa plus tendre jeunesse, l'objet constant de ses études, et il ne lui a peut-être manqué, pour les cultiver avec autant d'éclat que de succès, que moins d'indifférence pour la gloire.

Malgré l'étendue de ses ressources personnelles, trop modeste pour y avoir une confiance exclusive, il ne négligea aucun soin de s'en procurer d'étrangères : toutes les notions disséminées dans les auteurs furent recueillies ; tous les dépôts publics furent fouillés, et son zèle à interroger quiconque pouvoit lui prêter une utile clarté, ne peut se comparer qu'à la complaisance avec laquelle chacun s'empressoit de le seconder.

Ce n'étoit point assez : étranger , du moins par état, à la médecine, il n'auroit pu traiter qu'imparfaitement, même sur les mémoires d'autrui, la partie médicale, indispensable au complément de son ouvrage: L'importance de cette matière exigeoit tous les soins d'un collaborateur éclairé : il eut le bonheur de le trouver dans le citoyen Baumes, jeune médecin qui a si bien justifié, par ses nombreux succès dans la pratique, la confiance qu'avoient inspirée, à son début, la vaste étendue d'un savoir précoce, et les couronnes académiques accumulées sur son front. L'école de Montpellier se souviendra longtemps de l'éclat de sa victoire, dans ce concours mémorable où, sans autre appui que ses lumières et son génie, il remporta la chaire sur un rival qui lui opposoit à la fois, et le mérite, et la faveur. Le vainqueur n'a pas cessé de se montrer digne de son triomphe ; et peut-être est-il permis de présager que, lorsque les réclamations intéressées de l'aveugle routine, de la prévention et de la jalousie, auront cédé au cri de la justice et de la vérité, l'ouvrage qu'il publie en ce moment l'élèvera au rang de ce petit nombre d'hommes illustres qui, marchant à pas de géant dans la carrière de la science, en ont reculé les limites. Nismes, à qui ses talents ont été spécialement consacrés, lui doit un tribut particulier de reconnaissance pour les services qu'il lui a rendus : le moindre ne sera pas le contingent qu'il a fourni à la topographie de cette ville. Dans ce précis d'une longue observation des effets des saisons, des habitudes, des professions, sur un grand nombre d'individus de tout état et de tout âge, chacun retrouvera, en quelque sorte, l'histoire de sa santé, l'indication des causes locales et, pour ainsi dire, personnelles qui peuvent l'altérer ; et, pour sa conservation, des directions d'autant plus sûres que, pendant les onze années écoulées depuis que l'écrit du citoyen Baumes est rédigé, son système a reçu la sanction du temps et de l'expérience.

Le travail (1) de cet habile professeur ne contribua pas peu sans doute à concilier à tout l'ouvrage la faveur de la société de médecine de Paris. Dans sa séance du 23 février 1790, elle adjugea une médaille d'encouragement à chacun des auteurs.

(1) Outre la troisième partie qui est toute entière du citoyen Baumes, il a encore fourni à la première le chapitre préliminaire, le second f. du chapitre V le collège des médecins, et les chapitres VI et VII, sur la décadence et sur les mœurs.

Cette date marque assez l'époque à laquelle ce livre fut achevé. On peut le considérer comme un tableau fidèle de l'ancien état des choses à leur dernier période. Des notes (1) indiqueront les changemens survenus depuis lors : on y verra que, à quelques égards, les vœux de l'auteur ont été accomplis ; peut-être puisera-t-on dans son ouvrage quelques instructions utiles sur le perfectionnement de ce qu'il reste à faire, et, sous tous les rapports, la comparaison de la situation passée avec la situation présente ne sera pas sans intérêt.

(1) Les notes des auteurs ont pour renvoi des lettres de l'alphabet ; celles du l'éditeur sont marquées par des chiffres.

Plus cette production en présentera, et plus on s'étonnera sans doute du long oubli où l'auteur l'a laissée. Mais à l'époque où elle fut en état de voir le jour, les grands événemens de la scène révolutionnaire qui venoit de s'ouvrir, attiroient tous les regards, absorboient l'attention universelle ; le champ des sciences étoit comme abandonné ; les travaux y étoient du moins suspendus ; il ne produisoit plus que des

brochures politiques, des pamphlets, des libelles et des gazettes semé au milieu de cette ivraie, le meilleur livre en eût été étouffé.

L'auteur jeté lui-même dans la tourmente, et successivement honoré des fonctions administratives et législatives (1), perdit de vue tout ce qui ne tenoit pas aux devoirs que la confiance de ses concitoyens lui avoit imposés. Ce n'est point ici le lieu de s'étendre sur le zèle avec lequel il s'en acquitta ; il suffira de rappeler qu'assez de monumens de ses utiles travaux attestent son dévouement et ses services.

(1) Il fut membre du directoire, vice-président de la première administration du district de Nismes, et député au corps législatif qui succéda à l'assemblée constituante.

La proscription en devint bientôt le prix. Enchaîné au pied de l'échafaud qu'arrosaient chaque jour de leur sang quelques-uns de ses compagnons d'infortune, il attendit pendant quatorze mois, dans cette épouvantable agonie, le coup qui devoit le frapper. Six fois amené devant le tribunal révolutionnaire, il échappa cependant à la hache ; mais il puisa dans la coupe empoisonnée où on l'abreuvoit à longs traits, les germes destructeurs dont le développement progressif l'a tué dans la force de l'âge (1).

(1) Il vint de mourir âgé de 46 ans.

Certes, quand même il auroit été libre, il n'eût pas choisi, pour publier son ouvrage, cette époque terrible où le talent étoit puni de mort. On doit s'étonner que ses manuscrits aient été respectés par les commissaires inquisiteurs qui, sachant à peine lire, furent chargés de visiter ses papiers, et qui, trouvant un portrait de Linné avec la croix de Vasa, vouloient le brûler comme chevalier de Malte.

A ces temps affreux de barbarie et d'ignorance, succédèrent des jours, en apparence, plus favorables aux lumières. On affecta pour les sciences autant de sollicitude et d'amour, que n'aguère on avoit montré de mépris. Mais ces appels faits aux savans, aux artistes, aux gens de lettres ; ces encouragemens si fastueusement promis et distribués avec si peu de discernement ; ces établissemens décorés de noms imposans, mais ruineux et sans utilité, tout cela n'étoit qu'une vaine ostentation, qu'une méprisable charlatanerie. On abattoit l'arbre et l'on en recommandoit la culture. Le droit d'écrire étoit un privilège réservé à quelques adeptes, aux flatteurs et aux complices d'une autorité violente et soupçonneuse. La vraie science n'osoit se montrer que sous de honteuses livrées ; il falloit que le génie dégradât son caractère pour avoir le droit d'enseigner les vérités les plus indispensables. Malheur à qui eût osé émettre sa pensée sans cette sauvegarde ! les déserts de la Guiane attendoient le téméraire. Alors Fontenelle eût soigneusement fermé tous les doigts de sa main ; alors il n'y avoit d'abri pour le sage que dans le silence et l'obscurité.

Cette domination odieuse et corrompue, si décourageante pour le talent et la vertu, n'est plus. Hercule a pour jamais nettoyé les étables d'Augias. Il a suffi de deux années pour mettre, entre cette époque honteuse de notre histoire et notre état actuel, une distance incommensurable. L'administration, la justice, la politique, les sciences mêmes, tout prend de plus en plus ce caractère d'ordre, de simplicité, de

grandeur, d'équité, de sagesse et d'amour du bien public, qui distingue le génie tutélaire à qui la France a confié le soin de ses destinées. Ce ne sont plus des sophistes et des académiciens de Laputa qui gouvernent : de vrais savans et des philosophes pratiques ordonnent et exécutent aujourd'hui ce qu'autrefois il ne leur eût pas toujours été permis de conseiller ; et, par leur influence, la sève de la vie circule avec plus de rapidité chaque jour dans les veues du corps politique, et celle de l'émulation, dans tous les rameaux des connoissances humaines.

Dans ce réveil général, dans cette utile fermentation des esprits, le département du Gard a le précieux avantage de recevoir du magistrat qui préside à son administration la double impulsion de l'autorité et de l'exemple. Riche en instruction de tous les genres, il s'efforce d'en répandre le bienfait par tous les moyens en son pouvoir : l'école centrale, l'institut de santé, la société d'agriculture, le lycée sont autant de monumens qui déposent de sa sollicitude pour le progrès des lumières pour le bonheur de ses administrés, et pour la gloire de son département.

Le goût particulier de ce respectable préfet pour l'étude de la statistique, ce goût si bien d'accord avec ses fonctions et avec les intentions du gouvernement, ranima le courage longtemps abattu de notre auteur. Il s'étoit proposé d'étendre à toute la partie inférieure du département du Gard, le travail qu'il avoit précédemment fait pour le chef-lieu et pour son territoire. Il consacrait à réunir les matériaux de ce nouvel ouvrage, tous les loisirs que lui laissoient le jury central de l'instruction publique dont il étoit membre ; le conseil général du département qui, à la dernière session, l'avoit choisi pour son secrétaire ; un manuel qu'il avoit entrepris pour la réduction des poids et des mesures locales sur le nouveau système ; quelques mémoires destinés au lycée (*) auquel il appartenoit en qualité d'ancien académicien, et à la société d'agriculture du département de la Seine, dont il étoit le correspondant ; et les soins d'une santé de plus en plus délabrée.

(*) *NDLR. Lycée du Gard devenu, Académie du Gard ensuite de Nîmes.*

La mort ne lui a pas donné le temps d'exécuter son projet ; la veille du jour qui termina sa vie, il s'en occupoit encore : les notes qu'il a rassemblées fourniront du moins de précieux documens pour la topographie de nos plaines depuis le St-Esprit jusqu'à la mer. Elles pourront être publiées dans un recueil de Mémoires sur divers sujets de physique, d'hygrométrie, de chimie et de minéralogie ; sur l'inoculation considérée dans ses rapports avec l'économie politique, et sur l'éducation des vers-à-soie.

En ce moment, il faut se hâter de mettre au jour celui de ses ouvrages qui peut être le plus utile, et qui entre le mieux dans les vues du gouvernement. Le gouvernement a conçu le plan d'un tableau général de la statistique de là France ; immense ouvrage qui, en faisant connoître nos incomparables avantages jusques dans les moindres détails, et nos prodigieuses ressources jusques dans leurs premiers élémens, doit nous apprendre à les augmenter encore et à faire servir les bienfaits que la nature nous a prodigués, à élever la république au dernier point de prospérité et de splendeur intérieure, comme elle est montée au plus haut degré de gloire militaire et politique. Mais cette vaste entreprise ne peut être que le résultat de

travaux partiels et d'études locales. C'est la mer qui s'enrichit des eaux de mille fleuves : la topographie de Nismes n'est sans doute qu'un foible ruisseau qui se perdra dans l'immensité de l'Océan ; mais on ose croire qu'il y roulera quelques paillettes d'or : dès-lors c'est un devoir d'en faire hommage et au gouvernement disposé à les recueillir, et à l'administration chargée de les rechercher, et au public qu'elles instruiront de ses richesses. L'auteur, invité au nom du bien public à produire son ouvrage, eût certainement répondu à cette interpellation : c'est donc pour son frère, pour le dépositaire et l'exécuteur de ses dernières volontés, un devoir de faire ce que lui-même il eût fait ; l'acquitter envers la patrie, c'est s'acquitter envers sa mémoire. Puisse-t-elle être honorée par les suffrages donnés il ses travaux, comme elle l'est par les justes regrets de sa famille et de ses amis !

-oOo-

INTRODUCTION.

La médecine, comme science d'observation, n'a pu faire que de lents et d'insensibles progrès, tant que, séduit par l'amour des systèmes, on s'est trompé sur le but que l'esprit humain doit avoir dans ses recherches. Vainement Hippocrate avoit donné des modèles que la suite des siècles n'a point encore dégradés. Dominés par les théories vagues de leur temps, les médecins les ont ou méconnus ou méprisés. Il falloit que la physique, en éclairant de son flambeau toutes les branches des connoissances humaines, vînt porter une vive lumière sur leur art, et les mit sur une voie plus directe et moins incertaine. Auroit-on manqué de voir pour lors que le rapport de l'homme avec le sol qu'il habite, en développant les effets des influences locales sur sa constitution, sur sa santé, sur ses maladies, pouvoit donner la doctrine la plus sûre, du moins la plus riche en faits réversibles aux générations suivantes ?

Cependant la topographie que le *vieillard de Cos* a esquissée d'une manière sublime, étoit encore dans son enfance, lorsqu'une société célèbre, dont tous les actes ont justifié le but de son utile institution, a réveillé l'attention des observateurs sur un point si négligé, mais si intéressant. Déjà on s'est empressé, de toutes parts, à coopérer à des travaux dictés par le zèle du bien commun ; et la société a recueilli des tableaux dignes de ses suffrages. Pourrions-nous espérer, en entrant aujourd'hui dans ses vues, de parcourir avec succès une carrière qu'elle a ouverte à tous ceux qui s'occupent du bonheur public ? La ville que nous habitons a été fameuse dans plusieurs âges ; et elle fixe encore aujourd'hui l'attention du voyageur curieux. Elle est, pour la parti Montagneuse de la province, une ville importante et précieuse [a] ; elle cultive avec succès plusieurs branches d'industrie ; elle a fourni des hommes illustres ; elle n'est pas, après avoir, tant déchu, la moins florissante des cités du deuxième ordre. Quel motif pour nous de rechercher avec soin tout ce qui la distingue et la particularise ! pour nous, doit l'ambition est d'offrir et nos concitoyens un travail utile ; à la société de médecine un hommage digne d'elle !

[a] Nismes est la clef des montagnes du Gévaudan, des Cévennes et du Vivrais, avec lesquelles il a des communications faciles par de grandes et belles routes.

Pour embrasser les détails du sujet que nous avons entrepris de traiter, et pour y répandre l'ordre nécessaire, nous diviserons ce mémoire en trois parties. La première, purement historique, roulera sur ce qui concerne la ville de Nismes considérée dans son origine, dans son état actuel, dans ses établissemens, dans sa décadence, son, commerce et sa population.

Dans la seconde partie (*), nous traiterons des objets qui appartiennent, soit à la physique médicale, soit à l'histoire naturelle : elle comprendra ce qui est relatif à la météorologie, à la nature du terrain et aux productions territoriales en divers genres.

La troisième partie, destinée à la médecine, présentera ce qui regarde les habitans tant en état de santé qu'en état de maladie.

() NDLR. Pour l'instant, seule la première partie est publiée dans NEMAUSENSIS.*



PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Précis historique.

La fondation de Nismes remonte à une époque si reculée, que ceux qui ont cherché à démêler les faits capables de l'assigner, se sont perdus dans l'obscurité des temps fabuleux. Les uns [a] ont voulu qu'un des Héraclides, appelé Nemausus, ait jeté les fondemens de cette cité ; d'autres [b], instruits que *nemos*, *nemez*, *izemetis*, *nematum*, *nemosus* signifient, en gaulois, temple où lieu consacré à la religion, ont dérivé, de ces dénominations l'étymologie de Nemausus.

[a] *Parthenius*, *Etienne de Bisance*.

[b] *Ménard*, *Astruc*,

Si ces opinions ne peuvent point fixer l'origine de cette ville, du moins est-il certain qu'au temps de Parthenius, c'est-à-dire, sous l'empire de Néron, et peu d'années après l'établissement de la colonie romaine sous Auguste, Nismes passoit déjà pour très-ancien ; et qu'une ville choisie pour être le centre du culte divin, réunissoit depuis longtemps tout ce qui pouvoit attirer les regards sur elle.

Nismes, d'abord peuplé par les Ibériens, horde sortie de l'Espagne, fut ensuite habité par les Volces arécomiques, plus connus sous le nom de Celtes ou de Gaulois qui, descendus du nord, chassèrent ou soumirent leurs devanciers, et firent de leur ville une métropole sur laquelle on prétend, sans fondement, que les Auvergnats et les Allobroges dominèrent. Après les victoires du consul Quintus Fabius Maximus dans les Gaules, l'an de Rome 633, la capitale des Volces passa sous la domination des Romains, plutôt cependant en qualité de ville alliée que de sujette, puisqu'on lui accorda le rare privilège de se gouverner par ses propres lois. Ces prérogatives furent plus étendues, lorsqu'après l'incorporation de la colonie augustale, formée par les vétérans de l'armée d'Auguste, notamment par ceux des légions qui l'avoient suivi en Égypte, le vainqueur d'Actium voulut que ses braves soldats trouvassent dans Nismes tous les avantages que le peuple romain avoit dans Rome même, et cette colonie jouit du droit latin. Ainsi notre ville, adoptant successivement au nombre de ses citoyens des peuples du nord et du midi, recevant encore dans son sein des Vandales, des Visigoths, des Francs, des Sarrasins qui après avoir ravagé tour à tour la contrée, s'y établirent, arrêtés par la beauté du climat, se composoit de peuples divers dont les usages et les mœurs devoient longtemps influencer sur l'esprit de ses habitans.

Pepin le Bref, à qui elle se donna en 752, pouvoit rendre à cette ville une forme permanente ; mais dévastée par les irruptions des Normands venus des bords de la Baltique, et des Hongrois, peuples originaires de la Scythie ; tyrannisée par quelques-uns de ses comtes ou par leurs lieutenans dans les temps affreux de l'anarchie féodale ; opprimée quelquefois par les Aton, dans la famille desquels elle

étoit devenue un fief héréditaire sous la suzeraineté des comtes de Toulouse ; envahie, enfin, par Simon de Montfort, dont les héritiers cédèrent à Louis VIII tous leurs droits usurpés sur elle : Nismes ne pouvoit espérer le calme dont il avoit besoin, qu'à la faveur de la domination immédiate de nos rois, sous laquelle il est resté depuis 1226. Trop heureuse, cette ville infortunée, si, avant de parvenir au siècle de philosophie et de tranquillité dont elle jouit, son sein n'avoit été cruellement déchiré par les fureurs des guerres civiles ! Périssent à jamais cette haine des chefs qui, sous le prétexte sacré de la religion, les allumèrent ou les fomentèrent ! périssent la mémoire de cet esprit fanatique des peuples aveuglés et cruels qui, dans des temps d'ignorance et de sédition, pour la cause d'un Dieu de paix les entretenrent ou les renouvelèrent !

-oOo-

CHAPITRE II

Site primitif:

Les monuments nous manquent pour déterminer la forme et l'étendue de la ville de Nîmes avant qu'elle fût colonie romaine, et l'histoire ne les supplée pas. Polybe, César, Cicéron, auteurs antérieurs au siècle d'Auguste, qui ont parlé des Gaules, se taisent sur cette ville ancienne. Il nous reste, il est vrai, quelques vestiges d'une clôture antique, mais la forme et les matériaux de ces murailles témoignent qu'elles sont dues aux Romains. On les rapporte au temps où ces maîtres du monde, qui donnoient également aux alliés et aux vaincus leurs lois et leurs mœurs, après avoir établi l'ordre politique dans la colonie de Nîmes, enseignèrent à l'embellir par des édifices dont plusieurs sont encore aujourd'hui l'ornement de la ville moderne.

Quelques historiens veulent qu'à cette époque, c'est-à-dire, vers l'an 727 de Rome, la capitale des Volces arécomiques, à l'instar de la capitale du monde, fût bâtie sur sept collines ; que son enceinte eût 9 460 toises (1) de circuit, étendue que n'acquît jamais Rome dans sa plus grande splendeur. De plus modérés la réduisent à 4 704 toises (2) ; ils lui donnent enfin quatre-vingt-dix tours et dix portes. Nous ne retrouvons aujourd'hui, en suivant la trace des murailles romaines, que les restes de cinq tours, une porte (*) et une circonférence de 2 925 toises (3) ; il faut les secours de l'imagination pour reconnaître les sept collines.

(1) 18 kilomètres 438 mètres.

(2) 9 kilomètres 168 mètres.

3) 5 kilomètres 701 mètres

(*) **NDLR.** Ce texte est écrit avant 1790. Ce n'est qu'en 1793, suite à la démolition des remparts du moyen-âge que l'on redécouvrit la porte d'Auguste. Bien d'autres lacunes figurent dans les chapitres I, II et III, Jean-César Vincens n'ayant fait que reproduire les erreurs des historiens de son temps.

A partir du IV chapitre "Nîmes actuel", Vincens, nous décrit la ville, ses habitants et ses institutions avec d'innombrables détails, que seul un contemporain pouvait connaître.

La ville, située, suivant Ptolémée, au 32^d de longitude, au 44^d 30^m de latitude, bâtie en amphithéâtre sur une suite de coteaux alors couverts de bois qui la bornoient au nord, au levant et en partie au couchant, avait la forme d'un quadrilatère très-irrégulier. Une portion s'étendait jusqu'au sommet des collines, tandis que la partie méridionale allait se terminer vers une plaine qui, enrichie aujourd'hui par l'agriculture, n'était alors vraisemblablement qu'un vaste marécage, formé par la petite rivière du Vistre, par les eaux qui découlaient des coteaux voisins, et par celles de la célèbre fontaine de Nîmes.

Cette fontaine, située dans l'enceinte des murs, et les sources voisines ou éloignées, amenées par de nombreux canaux dont nous retrouvons à chaque pas les traces, embellissaient la ville et entretenaient la salubrité de l'air.

La partie septentrionale, située sur le penchant des collines en tirant vers l'ouest, paraît avoir été le quartier que les citoyens riches habitaient de préférence. On est fondé à le présumer, par les ruines des vastes édifices, par les puits, les canaux de métal, de pierre ou de maçonnerie qu'on a récemment découverts en fouillant cette

partie de l'ancienne ville, par les colonnes, les marbres, les mosaïques, les vases, les médailles que ces fouilles offrent encore tous les jours en abondance.

Cette position étoit en effet des plus heureuses. Garanties de la rigueur des vents du nord par les bois et par le coteau auquel elles étoient adossées, ces maisons jouissoient de l'exposition du midi et du soleil d'hiver, si pur dans notre climat et si recherché par les Romains ; assez élevées pour être à l'abri des effets pernicioeux de l'humidité permanente de la ville basse, elles joignoient aux avantages de la salubrité les agrémens d'une vue délicieuse au levant, se portant sur une infinité de bourgades et jusqu'aux bords du Rhône. Elle étoit bornée au midi par un coteau de plus de dix lieues (1) de longueur, couvert des plus belles maisons de campagne, et se prolongeoit vers une riante vallée et une vaste plaine terminée au couchant par la mer.

(1) 58 kilomètres 471 mètres.



CHAPITRE III.

Monumens antiques conservés et détruits.

L'histoire nous a conservé le souvenir de la splendeur de la colonie de Nismes, et les monumens échappés aux ravages du temps, des barbares et des guerres allumées sous le nom de la religion, attestent encore à quel degré de perfection les arts y furent poussés.

La Tour-magne (*turris magna*) , la plus grande des quatre-vingt-dix tours qui, dit-on, flanquoient les murs d'enceinte, subsiste encore : édifice majestueux de 19 toises 3 pieds (1) de hauteur, de 40 toises 5 pieds (2) de circonférence ; situé à l'extrémité septentrionale de l'ancienne ville, sur une colline élevée d'environ 54 toises (3) au-dessus de la mer ; regardé tour à tour par les savans comme mausolée, temple, trésor public, *cerarium*, phare pour les embouchures du Rhône, d'où cependant il ne pouvoit être aperçu; dégradé par Charles Martel qui, avec une barbarie digne de son siècle, attenta aux restes précieux de la grandeur romaine, respectés par les Sarrasins dont il vouloit se venger ; devenu forteresse dans les différens troubles du royaume et dans les guerres de religion ; aujourd'hui simple objet de la curiosité des voyageurs.

Des dix portes qu'avoit la ville de Nismes, à ce qu'on nous assure, peut-être sur d'assez légères présomptions, une seule s'est conservée (4) ; elle étoit flanquée de deux tours : on reconnoît dans son architecture la noblesse du siècle d'Auguste.

(1) 38 mètres.

(2) 80 mètres.

(3) 105 mètres.

(4) Voyez la note 1 de la page 7.

Un temple, vulgairement le Temple de Diane, mais regardé comme un panthéon à cause des douze niches dont il étoit orné, n'a pu échapper qu'en partie aux efforts destructeurs des hommes et du temps. Ce monument remarquable, placé sur les bords de la fontaine, au pied du rocher d'où elle sourd, que la beauté de ses colonnes et de ses statues, l'élégance et la délicatesse du travail font remonter au temps de la colonie où les arts avoient acquis le plus haut degré de perfection ; ce temple du paganisme converti en église chrétienne, respecté par seize siècles, le fanatisme a osé le dégrader et le mutiler.

La Maison carrée a heureusement été dérobee à la destruction. C'est aujourd'hui le monument du royaume le mieux conservé : l'Europe moderne n'en offre point de semblable, et Rome antique n'en a point de plus parfait. Ce temple érigé, au commencement de l'ère chrétienne, à Caius et à Lucius César, princes de la jeunesse, fils de M. Agrippa, petits-fils maternels d'Auguste par leur mère Livie, et fils adoptifs de cet empereur, suivant l'ingénieuse découverte de notre célèbre compatriote Seguier ; ce chef-d'œuvre d'architecture et de sculpture par la grâce, l'élégance et raccord de toutes ses parties, par la somptuosité et le précieux fini de

ses ornemens, est encore de nos jours la plus belle décoration de la ville, le charme et l'objet de l'admiration de tous les connoisseurs.

Le temple des princes de la jeunesse, des fils du maître du monde, est aujourd'hui une chapelle de religieux mendians (1).

(1) Depuis la suppression des monastères, il a servi pendant quelque temps aux séances publiques de l'administration départementale. On n'en fait aujourd'hui aucun usage ; peut-être seroit-il essentiellement propre aux solennités du lycée. Mais à quoi qu'on le veuille employer, il faut se hâter d'abattre l'ancien couvent qui le masque et qui nuit à l'effet des embellissemens dont ce quartier est déjà enrichi et qui chaque jour s'augmentent. A l'extrémité d'une grande place, la salle des spectacles dont la façade qui va s'achever est un monument d'architecture moderne du meilleur goût ; à l'autre bout la maison carrée ; dans -la perspective formée par deux longues rangées de maisons neuves et alignées, l'aspect imposant des arènes ; et, vis-à-vis, la tourmagne dans le lointain : il seroit impossible de rencontrer un point de vue qui réunît autant de choses extraordinaires ; et c'est au milieu de ce magnifique tableau, qu'on laisse subsister une mesure trop resserrée pour les bureaux de la préfecture qui l'occupent, et de la plus médiocre valeur

Il n'existe point d'amphithéâtre plus entier ni mieux conservé que les Arènes de Nismes ; elles ont résisté à l'injure des temps et à la fureur des guerres. Ce vaste édifice de forme ovale, construit de gros quartiers de pierre de plusieurs toises de longueur sans mortier ni ciment, a 67 toises 3 pieds (1) dans son grand diamètre, 52 toises 5 pieds (2) dans son petit. Il est décoré de soixante arcades à chacun de ses deux étages, et dix-sept mille personnes pouvoient s'asseoir sur ses trente-deux gradins ; ses quatre portes ne répondent nullement aux points cardinaux, comme on l'a dit et répété sans examen dans presque tous les ouvrages qui ont parlé de nos antiquités. On présume qu'il a été bâti sous l'empire d'Antonin Pie. Il a servi successivement de forteresse jusqu'au 14^e siècle aux Visigoths, aux Sarrasins et aux Français. Charles Martel n'ayant pu le détruire par le fer, y porta inutilement la flamme. François 1^{er}, pénétré d'admiration pour cet immense et majestueux monument, ordonna sa restauration et la démolition des maisons qui obstruoient son intérieur. Le vœu de ce roi, protecteur des arts, ne put être rempli ; il va l'être par les soins réunis du gouvernement, de la province de Languedoc et de la ville de Nismes (3).

(1) 132 mètres.

(2) 103 mètres.

(3) Cet indispensable travail a été repris et discontinué plusieurs fois ; il est à craindre que le défaut de moyens pécuniaires ne s'oppose longtemps encore à l'accomplissement des vœux de tous les gens de goût. Cependant le pourtour extérieur de l'édifice est totalement débarrassé des nombreuses chaumières qu'on y voyoit adossées. On auroit voulu rétablir la circulation dans la galerie inférieure comme dans la galerie qui est au-dessus ; mais cette dépense s'étant trouvée beaucoup trop forte pour une commune sans ressources, parce qu'indépendamment de l'acquisition des maisons qu'on a pratiquées dans chaque portique, il falloit le fermer par des grilles de fer, on a dû se contenter provisoirement d'ordonner la reconstruction uniforme de toutes les façades , de manière que par leur retraite elles laissent à découvert l'architecture du monument. Une partie des bâtimens qui l'offusquent au midi, quoiqu'ils n'y soient pas attenants, va tomber, et successivement tout le reste disparaîtra. Alors, au centre d'une place circulaire, l'amphithéâtre présentera de toutes parts le plus majestueux développement. L'heureux effet de ce changement au dehors contribuera sans doute à presser le déblaiement de l'intérieur. Pour l'achever, il ne faudroit qu'obtenir l'exécution des promesses si souvent faites à la ville ; et de qui auroit-on droit de l'attendre, si ce n'est de la protection éclairée du gouvernement actuel ? En 1786, une somme de 450 000 liv. fut destinée à l'acquisition des maisons à détruire tant au dehors qu'au dedans des Arènes : le roi, la province et la ville devoient en payer

chacun un tiers. La ville employa 74 900 liv. sur son contingent ; le versement des deux autres portions fut retardé par quelques difficultés survenues dans l'interprétation de la délibération des états et de l'arrêt du conseil. L'intendant Ballainvilliers étoit enfin parvenu à les applanir, lorsque la révolution rendit vaine sa bonne volonté. Depuis lors celle du représentant du peuple, Girod-Pouzol, ne le fut pas moins. Envoyé en mission dans le Gard, il accorda, pour la restauration des Arènes, une somme de 100 000 liv ; mais la convention ne ratifia pas son arrêté, et la ville est encore réduite à ses propres moyens pour la conservation d'un monument qui cependant intéresse la gloire nationale.

Les amateurs de la belle antiquité espèrent de voir rendre enfin à l'amphithéâtre de Nismes sa première forme et son antique splendeur.

La colonie de Nismes avoit plusieurs autres édifices importants ; on n'en retrouve aujourd'hui que les ruines informes. Les marbres et l'histoire en ont seuls conservé le souvenir ; mais la magnificence des monumens qui restent, fait croire aisément à celle qu'on raconte des édifices que nous avons perdus. Quelques vestiges de fondations prouvent l'existence, indiquent la place de bains publics ; une multitude de fragmens de colonnes de marbre, de frises, d'inscriptions, attestent la somptuosité de ce vaste bâtiment, où l'architecture paroît avoir déployé tout son luxe.

La ville avoit encore des thermes ou bains chauds, un capitoile, un champ de Mars, des spheristères ; on y comptoit des temples Isis, à Sérapis, à Apollon, à Auguste et même à Plotine ; du moins paroît-il vraisemblable que cette impératrice avoit à Nismes une basilique.

Nous ne ferons pas ici l'énumération de la foule de mosaïques, de statues, d'inscriptions, de bronzes, de vases précieux, de médailles, de pierres gravées, découverts dans les fouilles de notre ville ou qu'elle offre encore tous les jours à chaque pas : titres glorieux et irréprochables de notre antiquité, de la grandeur, de la puissance de la colonie, et de l'état florissant de ses arts.

-oOo-

CHAPITRE IV.

Nismes actuel

(av 1789)

I Situation, Étendue.

Si l'instabilité de la fortune a fait perdre à la ville de Nismes, par les malheurs de la guerre, la splendeur dont elle jouissoit sous la domination romaine ; si, pendant les diverses révolutions qui successivement ont agité son sein, elle n'a pu se relever de l'abaissement où elle étoit plongée, des temps plus heureux de calme et de paix ont enfin permis à ses habitans de donner l'essor à leur génie actif et laborieux. Le commerce et l'industrie qui donnent des forces à l'agriculture, et que suivent toujours la population, l'opulence et les arts, ont fait de Nismes moderne une ville importante, et lui ont rendu une partie de son ancien lustre.

La situation de cette ville, calculée sur le méridien de la Tour-magne, est au 43d 50m 35s de latitude, à 2d 1m 11s ou 8m 5s de temps à l'orient du méridien de l'observatoire de Paris [a]. Son élévation moyenne au-dessus de la méditerranée, mesurée au centre de la ville, sur la place de l'église cathédrale, est d'environ 143 pieds (1).

(a) La position de Nismes a été diversement indiquée par les différens auteurs qui ont traité de cette ville.

- Notre historien Ménard la place au 22d 1m 11s de long. 43d 50m 35s lat.

- Le dictionnaire encyclopédique, au 21 32 30 de long. 43, 50, 25.

- M. Razoux, dans ses tables nosologiques, etc., au 22, 44, 10 - 23, 50, 25.

- L'almanach de Nismes 1789, au 21, 1, 11 - 43, 50, 25.

La situation astronomique de Nismes que nous indiquons, a été prise dans l'ouvrage intitulé : la méridienne de l'observatoire royal de Paris, vérifiée dans toute l'étendue du royaume par de nouvelles observations, etc., par M. Cassini de Thury, de l'académie royale des sciences, Paris 1744, in-4.°

(1) 46 mètres.

En 1194, sous Raimond V, comte de Toulouse, on clôtura de murailles la cité de Nismes, ou plutôt l'amas de maisons entassées sans ordre, sans rues principales, sans places publiques, qui portoit ce nom. Cette clôture qui n'avoit que 1100 toises (1) de circonférence, fut prolongée en 1686 et 1687 du côté septentrional ; on enclava alors dans l'enceinte un faubourg et une citadelle élevée dans ce temps-là par les ordres de Louis XIV. (2)

Depuis cette époque, le pourtour de Nismes, fermé de murailles, est de 1 550 toises (3) ; il a la forme d'un ovale allongé, dont le grand axe de 550 toises (4) s'étend du nord au midi en s'écartant peu de la ligne méridienne.

Telle est la ville murée (5) actuelle ; mais l'accroissement successif de sa population a nécessité la construction de plusieurs faubourgs qui se sont étendus au N. E. et au S. O. de la cité, sur une longueur de plus de 1000 toises (6). Leur surface est dans ce moment plus du double de celle de la ville fermée ; réunis à elle ils occupent un espace de 2,900 toises (7) de circuit et égalent presque l'étendue de Nismes romain.

- (1) 2 kilomètres 144 mètres.
- (2) Elle est aujourd'hui démantelée et sert de maison de détention. (NDLR : Citadelle Fort Vauban)
- (3) 3 kilomètres 21 mètres.
- (4) 1 kilomètre 72 mètres.
- (5) Les murailles ont été détruites, les fossés couverts, et sur l'emplacement des remparts des maisons ont été élevées.
- (6) 1 kilomètre 949 mètres.
- (7) 5 kilomètres 652 mètres.

II. Territoire.

Le territoire proprement dit de cette ville, nommé le taillable, renferme cinq villages (1) placés autour d'elle en demi-cercle d'environ une lieue de rayon : Courbessac au N. E., Rodilhan à l'E. , Bouillargues au SE., Caissargues au midi, St-Cesaire au SO. Il a environ 5 lieues 1/3 carrées (2) d'étendue, ou, suivant les mesures du pays, 27 480 saumées [a] 4 émines (2). 2 900 de ces saumées (3) sont actuellement en bois ou friches et bruyères qu'on nomme ici Garrigues, le reste en culture réglée.

(1) Lors de la division par cantons, trois de ces villages furent distraits du territoire de Nismes. Courbessac et St-Césaire en font encore partie ; mais Bouillargues, Caissargues et Rodilhan forment une commune séparée. On peut voir le nombre de leurs habitants dans le tableau général de la population : leur étendue est de 13384 saumées 10 émines = 8872 hectares.

(2) 18 234 hectares.

[a] La saumée contient 1 764 toises carrées, et se divise en 12 émines.

(3) 18 210 hectares, sur quoi, déduction faite de l'étendue du territoire des trois villages distraits (voyez la note 1), il ne reste, pour celui de la ville, que 14 095 saumées 6 émines = 9338 hectares.

(4) 1922 hectares.

Ce qui compose principalement ce territoire, est une portion d'un vallon peu profond, d'environ 3,000 toises (1) de largeur, et percé du NE. au SO. Il est arrosé par les eaux des collines supérieures et par celles de la petite rivière du Vistre, ombragée d'arbres sur ses bords tapissés de verdure.

Deux chaînes de collines parallèles, de nature bien différente, et sur lesquelles s'étend aussi le territoire, bornent au nord et au midi ce riant vallon, couvert de jardins, de prairies naturelles et artificielles, et de récoltes qui rappellent la fertilité du Delta.

La chaîne méridionale est une suite de monticules caillouteux d'environ 40 toises (2) de hauteur, et uniquement formés de galets, de sable et d'argile. Cet amas énorme de cailloux roulés, où l'on ne peut méconnaître l'ouvrage de la mer, porte des récoltes de grains dans ses bas-fonds et même sur les plateaux ; les gorges, les coteaux sont plantés d'oliviers et de mûriers, mais surtout de vignes où l'on recueille les meilleurs vins du territoire. On y trouve encore quelques bois taillis de chênes-verds, et des bruyères destinées à la dépouille des bêtes à laine : il découle quelques filets d'eau de ces collines.

La partie opposée du territoire repose sur une chaîne de collines entièrement calcaires, dans laquelle une partie de la ville est enclavée, et qui longent le côté septentrional du vallon. Leur élévation est en général, de 50 à 60 toises (3) au-dessus du niveau de la mer ; on y trouve des carrières de pierre dure et de moellons : l'abondance de la fontaine de Nismes qui prend naissance dans cette chaîne, nous dédommage du petit nombre de sources qu'elle fournit à la plaine.

(1) 5 kilomètres 847 mètres.

(2) 78 mètres.

(3) 97 mètres à 117 mètres.

Des vignes, mais principalement des oliviers, remplacent, partout où il se trouve un peu de terre végétale et jusques dans les fissures du rocher, les bois qui couvroient très-anciennement toute cette partie du territoire ; il ne reste plus aujourd'hui de ces forêts que quelques taillis et des broussailles continuellement dévorées par les troupeaux, ou recepées pour le chauffage du peuple, des boulangeries et des ateliers de teinture : ce sont nos garrigues (1).

(1) Les garrigues, mieux administrées et mieux gardées, seroient devenues de riches taillis, comme celles du ci-devant chapitre qui ont fermé les bois de Signan et de Campagne.

L'administration actuelle a du moins tiré parti des défrichemens entrepris par quelques particuliers qui en ont joui plus ou moins longtemps sans rétribution. Rentrés dans le domaine de la commune, ces défrichemens seront affermés, et des mesures ont été prises pour prévenir désormais les usurpations. Il a été organisé un corps de gardes champêtres qui ne veille pas moins à la Conservation du patrimoine commun qu'à celle des propriétés individuelles.

III Exposition, État des rues, Police.

La chaîne des collines calcaires dont nous avons parlé, qui, prenant naissance vers le Rhône au NE de la ville, se prolonge au SO sur une ligne presque droite n'est qu'une suite et le premier gradin des hautes montagnes des Cévennes et du Vivarais qu'elle a au nord. C'est dans un bassin ou baie demi-circulaire de cette chaîne qu'est placé Nismes et sa précieuse fontaine.

La ville est abritée contre les vents du nord par les collines qui entourent le bassin de trois côtés ; elles s'ouvrent au midi pour lui laisser la vue du coteau caillouteux couvert de vignobles, du riant vallon et de la plaine, terminés au SO par la mer.

Au levant, à la distance de 4 lieues (1), est le Rhône ; à pareille distance, au couchant, la rivière du Vidourle ; à 5 milles (2), au nord, celle du Cardon ; enfin, au midi, la méditerranée. Au-delà de la chaîne des monticules caillouteux à 3 lieues (3) au SE de la ville, commence une suite non interrompue de marais de plus de 8 lieues (4) de longueur, sur 4 de largeur. Ils sont formés par les eaux du Rhône, du Vistre, du Vidourle et de la mer, et s'étendent au midi de Nismes où ils se joignent aux étangs salés qui bordent le Bas-Languedoc et le Roussillon jusqu'au pied des Pyrénées.

(1) 23 kilomètres 388 mètres.

(2) 3 kilomètres 248 mètres.

(3) 17 kilomètres 541 mètres.

(4) 46 kilomètres 777 mètres, sur 23 kilomètres 388 mètres.

Les Romains, cherchant les abris, la vue et les expositions salubres, avoient bâti la ville antique, en grande partie, sur le penchant des collines et jusqu'à leur sommet. La ville moderne, au contraire, à l'exception d'une petite portion qui s'élève en amphithéâtre à l'exposition du midi, s'est étendue au pied des coteaux et dans une gorge.

La ville murée a très-peu de places publiques ; ses rues sont étroites, tortueuses et aussi mal disposées pour la salubrité que pour la commodité. A moins que le vent du nord, par son impétuosité pénètre partout, ne souffle, l'air n'y circule qu'avec peine et dissipe difficilement l'humidité renfermée, ordinairement excessive quand elle règne, et que concentrent les hautes murailles dont la ville est entourée (1).

(1) On a vu qu'une partie des causes d'insalubrité a été détruite par démolition des murs ; les vices intérieurs sont un mal à peu près sans remède.

La plupart des maisons construites dans les temps où les troubles avoient chassé l'architecture et les autres arts se ressentent encore de la barbarie qui suivit la décadence de l'empire romain : elles sont petites, étroites, écrasées mal éclairées et plus mal aérées ; le rez-de-chaussée du plus grand nombre est au-dessous du niveau de la rue ; les eaux intérieures ne peuvent s'écouler au-dehors, et croupissent dans des puisards, placés, pour l'ordinaire, au milieu des cours, qui même servent de creux à fumier chez les habitants de la classe peu aisée.

Les constructions extérieures de brique ou celles de plâtre, que notre vent du midi décomposerait, sont inconnues ; il en est de même de l'ardoise pour les couvertures.

Les maisons sont en général bâties de pierres de moellon fort dures, et couvertes de tuiles de 18 pouces (1) de longueur, pliées en gouttières, mal cuites, très-lourdes et très-cassantes : la pierre de taille n'est employée que pour les bandeaux des portes et des fenêtres, ou par les gens riches pour les principales façades.

(1) 487 millimètres.

La cherté du bois et la multiplication excessive des insectes dans un climat très-chaud, excluent ici l'usage des revêtements de boiserie chez le riche comme chez le pauvre. Les appartemens sont pavés avec de grandes dalles de pierre qui les rendent très-froids ; peu sont carrelés en briques : on enduit les murailles intérieures de mortier à la chaux sans mélange de plâtre.

Le pavé de la ville est de pierres plates, dures, calcaires et spathiques ; son entretien est soigné, mais sa propreté très-négligée. Le peuple ne connoît point d'autre réceptacle pour les immondices de ses habitations ; la police tolère qu'on ne nettoie dans aucun temps le devant des maisons : il y a même un quartier entier (les Bourgades) où les rues sont jonchées de fumier, pratique d'autant plus répréhensible, que cette partie de la ville, mal aérée, a une population très-considérable. En été, le lendemain des dimanches et des fêtes, jours où l'enlèvement des boues est défendu, l'infection est extrême s'il règne le vent humide du midi, si puissant pour exciter la putréfaction.

Un usage hideux et barbare dans une ville policée ; qui expose même les citoyens à, des dangers, contribue encore à la mal-propreté du pavé ; c'est celui d'égorger les cochons dans les rues : les inconvéniens qui résultent de cette boucherie sont d'autant plus grands, que, très-multipliée pour la consommation du peuple, elle se répète à la porte d'un grand nombre de maisons (1).

Les autres tueries sont établies au-delà des faubourgs et en pleine campagne. A la moindre pluie, les eaux qui descendent des collines, réunies dans un torrent, entraînent les voiries loin de la ville.

Un grand nombre de moulins à huile est situé dans l'intérieur des murs et dans les quartiers les plus resserrés.

(1) Depuis la révolution, ce n'est plus seulement les cochons qu'on égorge dans les maisons et dans les rues ; on y tue aussi les veaux, les moutons et les bœufs. Cet abus, si préjudiciable à la santé des citoyens, facilite la fraude des droits de l'octroi, et, sous tous les rapports, une tuerie publique est indispensable. Les anciens égorgoirs, destinés à cet usage, ont été concédés aux citoyens Larnac et Vitalis pour y établir des moulins à vapeur. Leur machine est en train ; et si leur entreprise se soutient, comme il y a lieu de le désirer, on devra peu regretter le sacrifice des bâtimens immenses mis à leur disposition, dans un pays où la disette d'eau oblige, presque toute l'année, d'aller moudre à la distance de plus de 6 kilomètres. On ne sauroit trop chèrement acheter l'avantage d'un établissement qui suffira seul pour fournir la ville de farine, lorsqu'il aura reçu toute son extension, et qui introduit parmi nous l'excellente méthode de la mouture économique ; mais plus il aura de succès, et plus on sera en droit d'exiger des citoyens Larnac et Vitalis qu'ils tiennent l'engagement qu'ils ont contracté de construire, dans l'emplacement qui leur sera indiqué, une nouvelle tuerie.

Les eaux fétides et presque bouillantes de ces ateliers s'écoulent librement dans les rues sur le pavé, et incommode des quartiers entiers par les longs détours qu'elles sont obligées de faire avant de rencontrer l'ouverture des égouts ou les fossés de la ville.

Le peu de pente de la plupart des rues ajoute encore à la difficulté de leur nettoyage, et nous n'avons pas assez d'eaux courantes pour y remédier ; il nous en manque même pour les usages économiques les moins indispensables. La fontaine, malgré son abondance, est loin de suffire à tous les besoins d'une population aussi nombreuse que la nôtre, et cependant elle est notre seule ressource. La ville n'a point de fontaines publiques ; l'unique boisson est l'eau de puits, qui même tarit fréquemment dans plusieurs quartiers. A l'exposition du nord, si rigoureuse ici en hiver, un bassin de 45 toises (1) de longueur, sur 7 pieds (2) de largeur, où l'on n'amène qu'environ 8 pouces d'eau, a été, jusqu'à présent, le seul lavoir (3) destiné au blanchissage du linge de quarante mille individus. Si quelquefois on a toléré le lavage dans les canaux et jusques dans le bassin de la source, il en est résulté les plus fâcheux inconvénients ; ces eaux, chargées de matières savonneuses, remplissent par filtration les puits voisins, et sont une boisson aussi dégoûtante que mal saine.

(1) 88 mètres.

(2) 2 mètres 274.

(3) De nouveaux lavoirs plus vastes et plus commodes ont été construits, mais ils sont encore insuffisant.

Les eaux destinées aux ateliers de teinture, très-nombreux et très-importants dans notre ville, ne sauroient être trop abondantes, trop claires et trop courantes ; elles sont en petite quantité et coulent avec lenteur dans un canal pavé, obstrué par un moulin, sous le nom de l'Agau ; elles traversent la ville du couchant au levant sur une longueur de 280 toises (1) : la disette oblige à les retenir pendant l'été dans ce canal, et à ne les y renouveler que deux fois par semaine. Il est difficile de se figurer le coup-d'oeil dégoûtant et la corruption de ces eaux croupissantes, chargées de matières savonneuses et colorantes en décomposition, provenant des laines, des cotons et des soies qu'on y vient dégorger au sortir des chaudières de teinture, ou du résidu de ces chaudières qui s'y écoule. C'est un cloaque infect, aussi incommode que mal sain pour les quartiers qu'il parcourt, et qui devient dispendieux pour le commerce, forcé d'aller chercher au loin et à grands frais des eaux limpides qui ne ternissent pas la fraîcheur des couleurs des ouvrages de nos manufactures.

(1) 548 mètre.

Ce canal a d'autres inconvénients : à cause des obstacles qui gênent son cours, il ne peut contenir le volume d'eau que lui fournit la fontaine après les pluies ; dans ces circonstances il déborde et inonde une rue très-longue et très-étroite, nommée la Ferrage. Les eaux des égouts qui ne peuvent plus s'écouler, réunies à celles de l'Agau pénètrent dans l'intérieur des maisons de cette partie de la ville, et y entretiennent une humidité permanente et dangereuse, d'autant plus difficile à dissiper, que ce quartier, percé du levant au couchant, est à l'abri du nord et du midi.

La ville murée est ceinte, au levant, au midi et au couchant, de fossés très-larges qui la séparent des faubourgs : les quais qui les bordent servent de promenades. C'est là que se rendent les eaux de l'Agau, des lavoirs, des moulins à huile, des égouts, les vinasses des brûleries et toutes les immondices parmi lesquelles il faut compter plus de trois cent milliers (1) pesant de chrysalides de vers-à-soie, dans le courant des mois de juin, de juillet et d'août. La salubrité de l'air exigeroit que le cours de ces eaux fétides fût accéléré, principalement pendant le temps des chaleurs : c'est cependant l'époque où il est suspendu par des écluses pour le service des moulins. Ces eaux retenues s'infiltrant à travers les terres, et elles ont bientôt altéré les puits des rues limitrophes.

(1) 14682 kilogrammes.

Les sépultures se font à Nismes hors les murs, mais dans un faubourg au SSO, *rumb* d'où souffle fréquemment un vent bas et humide. Un ancien cimetière au NNE est encore d'usage pour une petite paroisse. De nombreuses confréries ont conservé le droit ou l'usage d'ensevelir leurs morts dans des caveaux répandus dans les différens quartiers de la ville, pratique respectable sans doute par l'objet de son institution, mais qui entraîne des dangers évidens auxquels ne remédie pas la précaution de placer l'ouverture des caveaux à l'extérieur des églises ou des chapelles sous lesquelles ils sont construits (1) : D'autres cimetières, actuellement convertis en places publiques, mais qui étoient encore en usage il y a un petit nombre d'années, enclavés entre la ville et les faubourgs dans les quartiers les plus fréquentés, répandent en été les vapeurs les plus infectes et les plus dangereuses. Les sépultures des non-catholiques sont éloignées de 500 toises (2) de l'extrémité la plus occidentale de nos faubourgs.

(1) *Cet abus n'existe plus il est détruit sans retour.*

(2) 974 mètres.

Tant de causes d'infection auxquelles se mêle encore celle des litières de vers-à-soie et l'odeur détestable de l'étouffage des cocons, opération qui consiste à faire périr par la chaleur, dans les fours à pain, la nymphe du vers à soie, rendroient la ville presque inhabitable, si la salubrité du climat ne les contrebalançoit et ne s'opposoit à leur progrès. La fontaine, dans ses crues, remplit les fossés d'une eau courante et limpide et les vents du nord qui règnent plus de la moitié de l'année, chassent au loin et dissipent les exhalaisons méphytiques les plus tenaces.

Quelques ateliers où l'on blanchit les lainages à la vapeur du soufre brûlant, répandent bien dans le voisinage des exhalaisons sulfureuses assez fortes ; mais le principe acide qui se forme dans cette opération est plus salubre que nuisible par sa combinaison avec les émanations putrides. Le seul inconvénient des soufrières que nous ayons reconnu, c'est de dégrader les enduits de mortier des maisons voisines : une partie de la chaux qui les compose est convertie, par l'acide sulfurique, en sélénite qui, n'ayant plus la même tenacité, est bientôt détachée de la muraille par reflet alternatif de la sécheresse et de l'humidité. Une police plus sévère pourroit aisément remédier, dans l'intérieur de la ville, à une insalubrité qui ne dépend nullement des vices de notre climat justement renommé pour sa beauté et sa pureté : c'est le vœu de tous les citoyens ; il va sans doute être effectué. Déjà la destruction

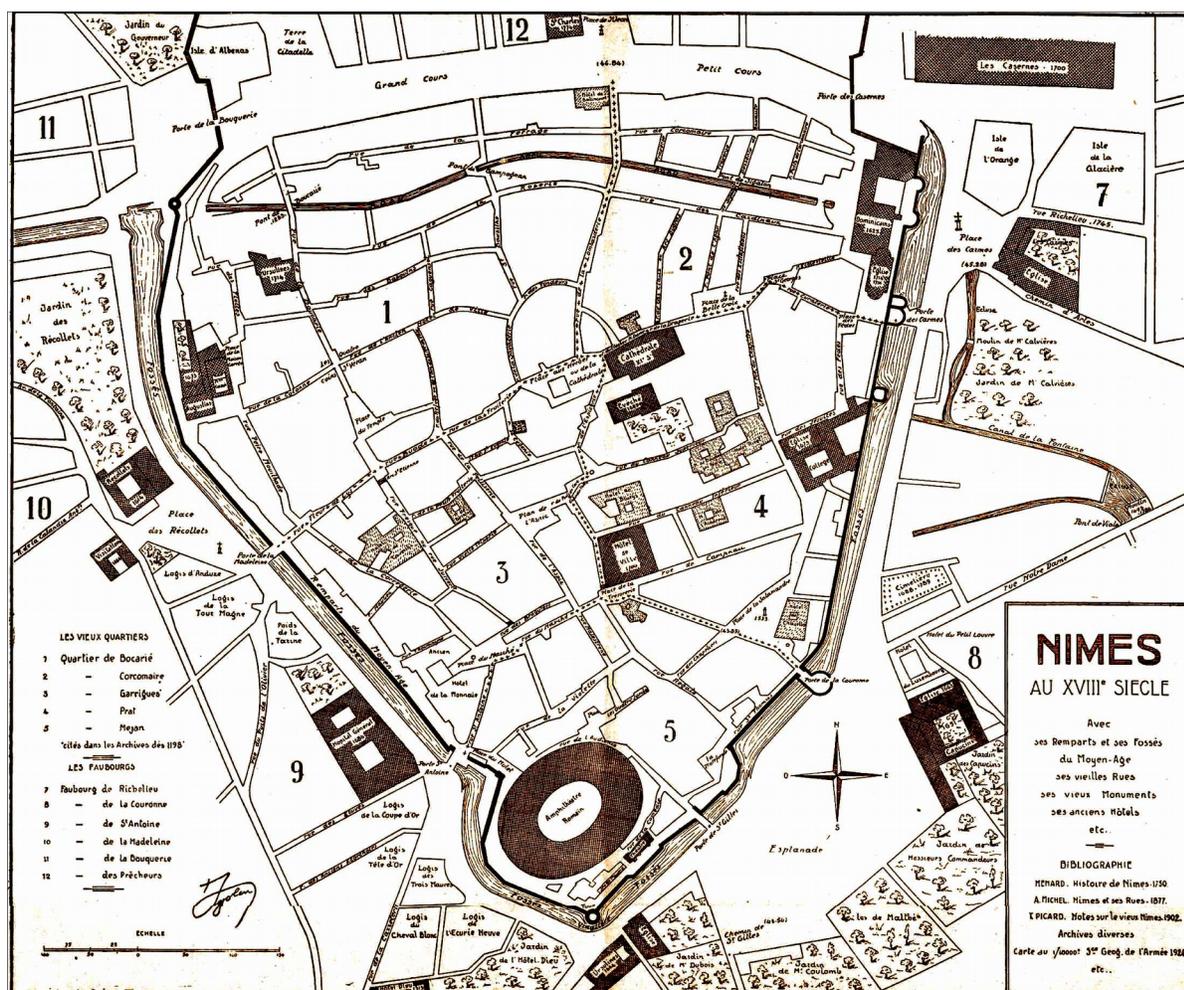
des murs d'enceinte est ordonnée ; de nouvelles places publiques, des rues plus larges et mieux alignées faciliteront la circulation de l'air ; des cours, des promenades vont remplacer des fossés infects. On projette des lavoirs plus vastes, plus commodes que les anciens, et où les eaux seront plus abondantes (1) ; celles qui se perdent inutilement seront mises à profit pour les manufactures (2) ; enfin une administration éclairée et des citoyens bienfaisans offrent des encouragemens au génie qui, à l'exemple des fondateurs de la colonie romaine, saura nous amener des eaux étrangères et enrichir la ville moderne de fontaines publiques (3).

(1) De nouveaux lavoirs plus vastes et plus commodes ont été construits, mais ils sont encore insuffisant.

(2) Sur ce point a reste beaucoup à faire.

(3) Ce problème a été proposé plus d'une fois : il est ici question du prix offert par l'administration des états au projet qui auroit su le résoudre d'après le jugement des commissaires, en nombre égal, du conseil de ville et de l'académie. Plusieurs ouvrages furent envoyés au concours : L'un proposoit de fermer le vallon de Vaqueiroles par une digue transversale, et d'amener dans ce vaste réservoir des eaux du Gardon ; l'autre vouloit faire la même opération à un vallon derrière Saint-Gervasi, y réunir les eaux de toutes les sources voisines et les conduire à la ville par un canal couvert, d'un pied de diamètre ; un troisième, élevant les eaux du Gardon au pont du Gard même, par le moyen d'une pompe à feu, les envoyoit à leur destination par l'aqueduc romain, dont il certifioit l'existence. Le rapport de ces différens mémoires fut fait en 1791 par l'auteur même de cette note, en présence du directoire de département ; aucun ne parut avoir satisfait aux conditions du programme qui demandoit que l'exécution fut démontrée, par des calculs, possible et peu dispendieuse. Mais, en 1774, l'académie avoit ouvert un concours sur le même sujet, et le projet du citoyen Angrave, qu'elle couronna, mérite peut-être, par sa simplicité et par le succès qu'on semble pouvoir raisonnablement s'en promettre, que l'autorité le prenne en considération. Sous ce rapport, il n'est pas inutile de rappeler en quoi il consiste. Le puits Couchoux, situé dans le faubourg des Prêcheurs, est, dans ses plus basses eaux, plus élevé de 11 pieds 7 pouces 11 lignes (3 mètres 883 millimètres) que le seuil de la maison commune : tous ceux du même quartier sont à peu près au même niveau et, comme celui-ci, intarissables. Il s'agiroit de rassembler leurs eaux dans un bassin souterrain, par des canaux de communication de l'un à l'autre : la dépense pour les distribuer ensuite dans la ville ne seroit pas considérable, et leur volume pourrait être augmenté à peu de frais par une portion de celles de la fontaine, dont le tiers seulement est utilement employé.

IV Faubourgs.



Nîmes au XVIII^e siècle. Plan de J. Igolen, 1938

Les faubourgs, au nombre de huit (*), construits presque tous depuis 1745 sur des plans réguliers, coupés par de grandes rues alignées (1), plus ouverts et mieux percés que la ville, sont en général plus salubres. Dans la plupart les maisons ne sont pas entassées ; on y remarque un grand nombre de jardins, et dans plusieurs quartiers chaque artisan en a souvent un petit au-devant de son habitation qui en devient plus saine et mieux éclairée. Cependant une grande partie des rues manque de pavé ; le sol des maisons est fréquemment au-dessous de celui de la rue, et un nombre considérable de filatures de soie répand des exhalaisons mal saines. Ils ne sont en général habités que par la partie du peuple occupée des manufactures.

(* **NDLR** : Igolen dans son plan de Nîmes au XVIII^e siècle, réalisé en 1938, ne représente que 6 faubourgs : Richelieu, la Couronne, St Antoine, la Madeleine, la Bouquerie, les Prêcheurs. Il ne considère pas comme faubourg celui de Crucimèle et celui des Carnes.

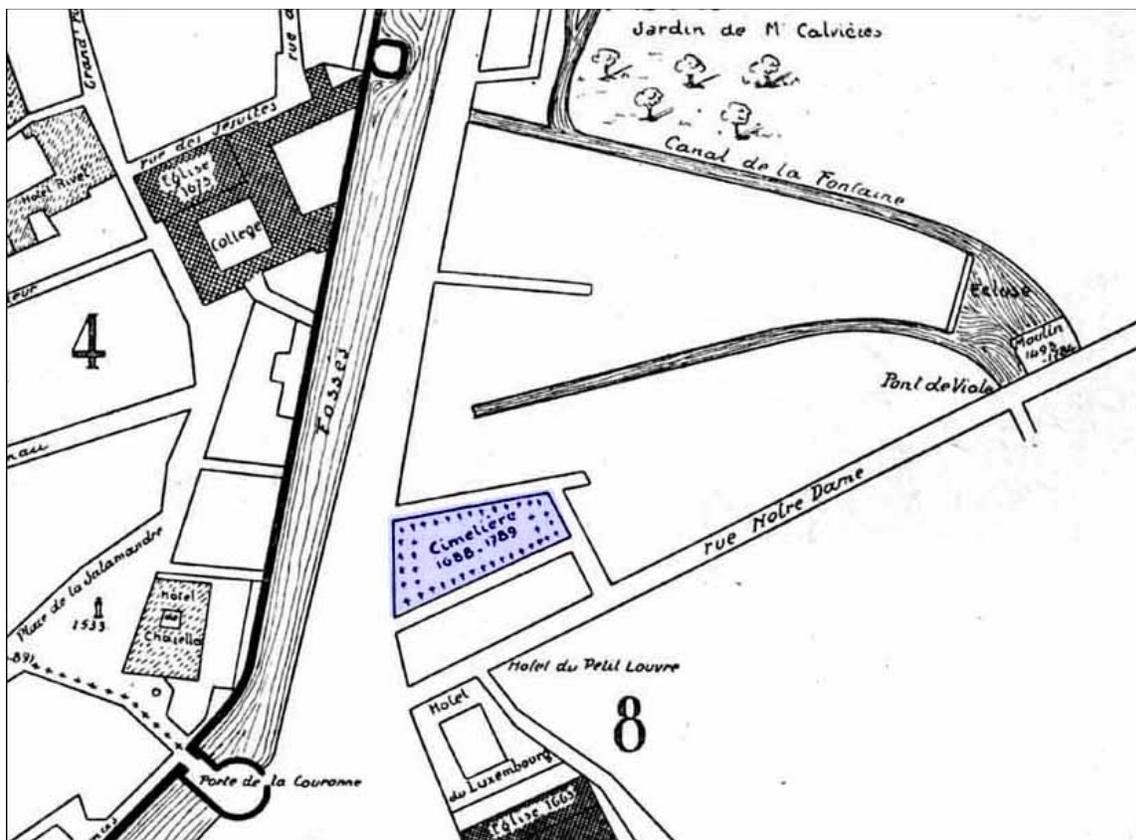
(1) Ce qu'il y a de singulier, c'est que de toutes les rues neuves qui aboutissent au cours de la fontaine aucune ne le coupe à angles droits.

De tous nos faubourgs, celui de Richelieu, situé au N E de la ville, et le faubourg de Crucimèle qu'elle a au nord sur un coteau peu élevé, entre deux monticules qui le

dominant au levant et au couchant, sont ceux qui jouissent de l'exposition la plus salubre. Ils sont élevés, bâtis sur un sol pierreux, à l'aspect du midi, percés convenablement ; les eaux pour la boisson y sont bonnes pendant leur abondance, mais sujettes à tarir en été.

Les collines fournissent cependant au faubourg de Crucimèle plusieurs filets qui coulent à une légère profondeur sous le sol, souvent même à sa superficie. A son extrémité méridionale, se trouve un ancien cimetière et le corps de casernes où logent habituellement deux bataillons d'infanterie. Le faubourg de Richelieu est dominé au nord par un cimetière qui, après avoir été celui de toutes les paroisses, ne sert plus que pour ce quartier.

Toutes les eaux de la ville s'écoulent à travers le faubourg des Carmes qu'elle a au levant, pour aller se répandre dans la plaine ; c'est là que sont situées les tanneries nommées Calquières, quartier des plus malsains, bas et fermé de toute part, entouré d'eaux croupissantes, tant qu'elles ne sont pas assez abondantes pour surpasser l'écluse des moulins, et où l'incommodité de l'odeur des cuirs, du tan, des huiles et des suifs, qui servent à leur préparation, se mêle aux dangers d'une boisson à demi-putréfiée, et d'une humidité sans cesse renouvelée.



Cimetière de la Couronne de 1688 à 1789. Extrait plan Igolen.

Un cimetière, devenu depuis peu de temps une place publique, sépare ce faubourg de celui de la Couronne. Ce dernier s'étend au midi vers la plaine. Le canal des eaux de la fontaine, qui ont servi à la ville, le borne à l'est. Sa partie méridionale est

terminée par des jardins potagers sur lesquels même elle a été en grande partie nouvellement construite, seroit, par sa position, exposé aux effets de l'humidité, si ses rues très-larges et bien alignées ne favorisoient la libre circulation de l'air. La population peu nombreuse de ce faubourg, est répandue dans des habitations en général plus agréables, où elle est moins entassée et plus salubrement logée.

A l'ouest de la ville est un vaste corps de faubourg plus grand même que son enceinte, qu'il dépasse au midi. La fontaine et ses canaux le bornent au nord où il est couvert, de même qu'au couchant, par des collines de 20 à 30 toises (1) de hauteur ; elles font parties du bassin qui renferme Nismes.

(1) 39 à 58 mètres.

Une vaste esplanade découverte, au SSE, sur la campagne, le sépare du faubourg de la Couronne ; seule promenade, pendant l'été, des Nismois de tous les états, où ils viennent, au déclin du jour, respirer le peu de fraîcheur, ou plutôt l'humidité qui succède aux chaleurs accablantes de la journée, et y contracter le germe d'une foule d'inconvénients et de maladies fâcheuses (1).

(1) Elle vient d'être exhauscée et bordée d'arbres à ses deux extrémités ; elle doit être encore embellie de la colonne départementale et de maisons à façades uniformes bâties sur les portions irrégulières du terrain. Rien n'y fermant l'accès aux vents du nord et du midi, cette promenade conserve ses inconvénients et ses avantages. Mais on a du moins augmenté ses agréments et tiré de la partie inutile de ce vaste emplacement un bon parti pour la commune.

La partie méridionale de ce corps de faubourg, nommée faubourg Saint-Antoine, renferme l'Hôtel-Dieu et son cimetière : l'hôpital-général est situé dans la partie orientale qui, sous le nom de faubourg de la Magdelaine, touche aux murailles de la ville ; le restant de ce grand quartier, bâti depuis 1753 sur un plan régulier, s'appelle faubourg Saint-Laurent.

Un grand cours de plus de 300 toises (1) de longueur sur 30 de largeur, planté de plusieurs rangs d'arbres (2), sépare le faubourg Saint-Laurent en deux parties ; c'est là principalement que se trouve le plus grand nombre de jardins, habitations agréables où vont se délasser les citoyens qui, retenus à la ville par leurs occupations, ne peuvent profiter des agréments de la campagne.

(1) 584 mètres.

(2) Ces arbres ont presque tous été détruits. Un arrêté du préfet vient d'ordonner que cette promenade, désormais appelée Cours Bonaparte, seroit replantée. On avoit employé le tilleul ; mais cet arbre qui demande une atmosphère humide, ne convient point à la sécheresse de notre climat : le gainier lui seroit bien préférable. On le trouve en grande abondance dans nos garrigues ; il vient de bouture ; il croit avec une extrême rapidité ; ses fleurs et sa verdure sont charmantes, et ses feuilles sont respectées des chenilles.

Cependant ce quartier est en général habité par des ouvriers de la classe la plus indigente. Le cimetière commun est situé à son extrémité méridionale ; on y trouve aussi la majeure partie des nombreuses filatures de soie. Ces derniers ateliers, d'une grande importance, sous tous leurs rapports industriels, devroient, pour la salubrité générale, être éloignés des habitations : les débris de la chrysalide et du cocon du ver-à-soie, et les eaux bouillantes qu'on emploie au filage de son fil précieux, chargées de matières animales très-disposées à la putréfaction, répandent au loin

une odeur d'autant plus infecte, qu'elle est exaltée par, l'excessive chaleur des fourneaux et de la saison.

A l'extrémité septentrionale du faubourg dont nous venons de parler, au pied méridional d'une des collines qui renferment la ville, est la belle fontaine à laquelle Nismes doit vraisemblablement son existence. Célèbre dès le temps de la colonie romaine qui paroît lui avoir rendu un culte religieux, elle est aujourd'hui l'ornement de la ville moderne et son unique ressource dans les sécheresses qui affligent trop souvent son climat.

Sous la domination des Romains, ses bords étoient couverts de temples, de palais, d'édifices somptueux, parmi lesquels on distinguoit des bains publics dont les travaux modernes ont conservé les restes. Le site de ces monumens détruits n'est plus qu'un rocher dénué de verdure (1) ; une eau pure et limpide jaillit à ses pieds, la tourmagne le couronne ; son aspect agreste, quelques maisons champêtres ombragées d'oliviers, les ruines solitaires du temple de Diane, contrastent aujourd'hui d'une manière pittoresque avec la parure et la symétrie des allées de marronniers et des ornemens de verdure, avec les bassins, les terrasses, les marbres de la promenade publique qui entoure notre fontaine.

Des bassins de 180 pieds (2) de diamètre des canaux de 48 pieds de largeur (3), magnifiquement revêtus, reçoivent ses eaux. Rivière abondante et rapide dans ses crues, elle coule majestueusement vers la ville en se précipitant de cascade en cascade, remplit tous les canaux, entraîne les immondices, et rétablit l'activité suspendue des moulins à blé et de plusieurs manufactures. Mais, lorsque la rareté des pluies et les chaleurs de l'été ont réduit cette source à son moindre produit, le volume d'eau qu'elle fournit, quoique considérable encore, n'est plus suffisant pour les besoins d'une population nombreuse.

(1) La plantation de cette colline en arbustes est ordonnée.

(2) 58 mètres.

(3) 18 mètres.

Ces eaux que la propreté, la salubrité et les manufactures réclament, ces eaux précieuses, à la conservation desquelles on ne sauroit trop veiller, vont, par un luxe, mal-entendu, circuler dans de nombreux canaux, dans, de magnifiques, mais inutiles bassins où réduites en surface et presque sans courant, une évaporation excessive et les filtrations en dissipent les deux tiers avant qu'elles soient parvenues à la ville.

Les eaux de la fontaine de Nismes, si belles, si salubres au printemps, qui dans cette saison embellissent une promenade délicieuse que les étrangers ne cessent d'admirer devenues en été presque stagnantes par le vice de leur distribution, répandent aux environs une odeur marécageuse aussi forte que malsaine, produite par le nombre infini de végétaux qui croissent et meurent dans leur sein.

Le danger est bien plus grand lors de l'enlèvement de ces plantes aquatiques, opération qu'on est forcé de renouveler tous les deux ans.. L'énorme quantité de conferves, de potamagétions, etc. qu'on retire des canaux, rejetée sur leurs bords, y pourrit à l'air libre, et porte dans ce quartier, le plus agréable de tous nos faubourgs,

l'infection et les maladies dont le retour périodique est marqué par celui du nettoyage de la fontaine [a].

[a] La disette d'eau pendant l'été de 1784, année de sécheresse mémorable, avoit forcé la police à tolérer qu'on lavât le linge dans le bassin de la source qui ne fournissoit plus assez pour remplir ses canaux. Ces eaux chargées de savon et de la matière extractive d'une grande quantité de plantes en décomposition, furent détournées dans un aqueduc voûté de 250 toises () de longueur, où la négligence des constructeurs avoit laissé, dans la maçonnerie, des vides presque de toise en toise ; elles eurent bientôt pénétré par ces ouvertures dans les puits de tout ce quartier que les maladies désolèrent cruellement pendant tout le reste de la saison. Ayant traité par évaporation les eaux de plusieurs de ces puits, elles nous fournirent jusqu'à 2 grains 1/3 (**) par pinte du résidu savonneux et extractif, indépendant des substances ordinaires que contiennent nos eaux de puits. Cet aqueduc a été attentivement réparé depuis, par les soins de l'architecte actuel de la ville.*

() 487 mètres.*

*(**) 132 milligrammes.*

Entre la ville et la fontaine, au nord de son grand canal, s'élève, sur la pente d'un coteau rapide, le petit faubourg de la Boucarié. Ce quartier est presque tout en jardins élevés en terrasses les uns au dessus des autres ; sa partie inférieure participe des bonnes et des mauvaises qualités de la proximité des canaux de la fontaine. Du côté du levant, vers la ville, est un grand nombre de fours-à-chaux perpétuellement en activité ; ils répandent avec abondance, dans l'atmosphère du voisinage, les vapeurs épaisses du charbon de terre employé à les chauffer, mêlées avec celles du foie de soufre produit par la décomposition spontanée de quelques parcelles de pyrites contenues dans la pierre. Il ne paroît pas qu'on ait à se plaindre du mauvais effet de ces vapeurs.

V Administration (1), Foires.

La ville de Nismes est administrée par un conseil politique, à la tête duquel sont quatre consuls amovibles choisis dans les différentes classes de citoyens ; la police est de leur ressort immédiat. Si, malgré leurs soins et leur vigilance, elle n'a pas été toujours bien rigide, c'est que ces magistrats populaires ont craint quelquefois, par prudence, de heurter trop ouvertement des caractères bouillants, faciles à s'exalter quand les obstacles les irritent, mais prompts à rentrer dans l'ordre dès que cette première ardeur s'est dissipée. Liés d'ailleurs par les usages, les consuls de Nismes ne peuvent disposer des sommes qui seroient nécessaires pour l'entretien du bon ordre.

Nous avons trois foires dans l'année, points importants de réunion et de correspondance entre les habitans de nos collines et ceux de la plaine, et deux marchés considérables par semaine, où les campagnes viennent de plusieurs lieues à la ronde échanger les produits de leur agriculture contre les ouvrages de notre industrie.

(1) Il est inutile de rappeler les divers modes d'administration qui ont successivement remplacé celle dont il s'agit ici : aujourd'hui (1802) la commune est régie par un conseil-municipal chargé de voter les dépenses, d'en entendre et d'en clôturer le compte ; par un maire et trois adjoints, et par quatre commissaires et quatre agens de police dont le titre indique assez les fonctions. Le maire, les, adjoints et les commissaires de police sont nommés par le premier Consul ; les trente membres du conseil sont au choix du Préfet. Nismes est le chef-lieu du département du Gard, et la résidence du Préfet ; c'est pour cette raison que, quoique chef-lieu du troisième arrondissement, il n'y a point de sous-préfet : le Préfet en remplit les fonctions.

-oOo-

CHAPITRE V

Établissements publics.

PLUSIEURS établissements publics, consacrés aux lettres, à l'éducation de la jeunesse et au soulagement des malheureux, contribuent au lustre actuel de la ville de Nismes monumens durables de la piété, de la bienfaisance héréditaire et naturelle de nos concitoyens, de leur goût pour les arts et pour les sciences.

I. Académie.

L'un des principaux de ces établissements, celui qui annonce le plus l'état florissant des belles-lettres dans la ville, le plus propre à répandre les premiers germes de philosophie parmi le peuple longtemps aveuglé par le fanatisme, c'est l'académie royale de Nismes (1). Cette compagnie, comme l'académie française qu'elle a prise pour modèle (ainsi que le témoigne sa devise, une palme avec ces mots *œmula lauri*), doit sa naissance à quelques citoyens lettrés réunis par un même goût pour se communiquer leurs lumières. Patentée plusieurs années après en 1682, associée en 1692 à l'académie française, dont ses vingt-six membres partagent les honneurs et les prérogatives, elle étoit, dans son origine, uniquement occupée de la perfection de la langue française dans la province et de l'étude des antiquités. Le progrès des lumières y a réuni depuis l'étude des sciences, et elle s'est donné une Classe d'associés étrangers.

(1) Anéantie par la révolution, elle vient de renaître convenablement modifiée, sous le nom de Lycée du Gard, par les soins du citoyen Dubois, préfet du département. Les anciens académiciens sont de droit membres de la nouvelle société, titulaires ou associés, suivant la classe à laquelle ils ont précédemment appartenus. Pour être admis dans la première, composée de soixante places, il faut être né dans le département ou y résider. La seconde est destinée aux savans étrangers ou des autres parties de la république. Le lycée est divisé en six sections :

1° économie politique et agriculture ;

2° commerce, manufactures, arts et métiers ;

3° sciences mathématiques;

4° sciences physiques;

5° philosophie et belles-lettres ; beaux-arts.

Il a fondé un prix annuel, et consacré à perpétuité une somme de 600 francs à l'entretien, pendant trois années, d'un élève du Gard dans les écoles de Paris. Nismes est de plus le siège d'un des quatre bureaux de la société d'agriculture du Gard, instituée aussi par le citoyen Dubois, et formée d'un bureau dans chaque chef-lieu d'arrondissement.

L'académie de Nismes se glorifie de plusieurs noms célèbres. Parmi ceux qui l'ont le plus honorée par leurs talens, sa reconnaissance se plaît à distinguer Séguier, l'ami de Maffei. Les fameuses collections de productions de la nature et de monumens antiques que ce savant infatigable avoit recueillies à grand'peine et non sans péril, de presque toutes les parties de l'Europe, augmentées par les tributs des savans étrangers dont elles attirent encore le concours, accrues par les présens des souverains mêmes sont devenues, par la libéralité de Séguier, l'apanage de l'académie de Nismes. Il a donné à la compagnie, dont il étoit alors secrétaire perpétuel, ses cabinets, sa bibliothèque, ses précieux manuscrits (1) ; et cette société, par un double bienfait, jouit de ces richesses au même lieu où Séguier les

avoit rassemblées. Séguier vendit sa maison Pour en léguer la valeur aux pauvres ; l'académie l'acquit et Becdelièvre, évêque de Nismes, en paya le prix (2). L'académie partagea sa reconnoissance entre ses deux bienfaiteurs à la mort de Becdelièvre, elle fit succéder le secrétaire à l'évêque dans la place, bien honorable en ce sens, de protecteur de l'académie royale de Nismes.

(1) Ces trésors scientifiques et littéraires sont maintenant à l'école centrale. Ils se sont augmentés d'une riche collection de médailles et d'un grand nombre de livres. La bibliothèque est composée de trente mille volumes ; elle est ouverte au public, ainsi que les cabinets d'antiquités et d'histoire naturelle, tous les jours pairs, le décadi excepté.

(2) Cette maison, devenue domaine national, a été aliénée. Bâtie en quelque sorte de débris antiques, n'aurait-elle pas dû être conservée comme un monument public ?

II Collège des Médecins (1).

(1) Ainsi que toutes les autres corporations, le collège des médecins a été dissout ; mais il est avantageusement remplacé par l'institut de santé qu'a nouvellement établi le citoyen Dubois. Cette association de médecins, de chirurgiens et de pharmaciens a pour but :

1° l'administration gratuite de secours et de remèdes aux malades indigens ;

2° une correspondance régulière avec les officiers de santé de toutes les communes du département, le soin de recueillir des lumières sur les diverses maladies qui y règnent, et de répandre d'utiles instructions ;

3° l'examen des nouveaux pharmaciens et la surveillance de la composition en grand et en commun de certaines espèces de médicaments et de drogues.

Les médecins de la ville de Nismes durent en 1649, aux sages représentations de leur doyen (M. Baspal) l'avantage, inappréciable s'ils avoient su en profiter, d'être réunis en un collège dont les statuts et les règlements furent autorisés, en 1650, par un arrêt du parlement de Toulouse, et homologués, en 1657, en la cour du sénéchal de Nismes. Nul ne peut exercer dans la ville la pratique de la médecine sans qu'au préalable il n'ait été agrégé au collège des médecins. Cette incorporation, qui le rend membre intime de cette compagnie, lui donne les prérogatives que le collège a droit de dispenser, et dont la plus honorable est le titre de médecin conseiller honoraire du roi. La charge de syndic ou de médecin royal donne aux docteurs qui en sont revêtus, ce titre honorifique. Créée en 1692, elle fut confirmée en 1693 ; et chaque membre du collège exerce successivement et à son tour, par rang d'agrégation, pendant une année, cette charge dont l'objet est de veiller sur tout ce qui est relatif aux affaires du corps et aux différens cas de médecine légale.

La profession de médecin, de tout temps en possession de cultiver avec succès diverses branches des connaissances humaines, a été dignement exercée par plusieurs praticiens heureux qui joignoient à une étude approfondie de leur art, des talens utiles et agréables. On trouvera, dans la notice des hommes célèbres de cette ville, le nom de ceux qui ont des droits aux hommages de la postérité. Que ne nous est-il permis de placer à leur côté ceux d'entre nos contemporains qui se rendent aujourd'hui- si recommandables à plus d'un titre ! les nommer ce serait alarmer leur modestie ; mais la voix publique qui les désigne, nous dédommage du silence pénible qui nous est imposé.

III Instruction publique.

Nous trouvons à chaque pas, dans l'histoire de Nîmes, les preuves du soin que cette ville a pris dans tous les temps pour l'enseignement de la jeunesse, même au milieu des plus violentes dissensions qui ont agité son sein. Dès 1373, elle avoit une école de droit canonique et civil, et, à la restauration des lettres, en 1559, ses écoles publiques, déjà célèbres, furent érigées en université et collège royal pour les facultés de grammaire et des arts. Les pères de la doctrine chrétienne, entre les mains desquels ce collège est passé après plusieurs révolutions, lui ont conservé son ancienne réputation (1).

(1) Après la destruction des congrégations, et une longue lacune dans l'instruction publique, une école centrale a été enfin érigée. Elle a eu de rapides progrès, parce que les professeurs ont eu le bon esprit de faire de l'école, un simple collège, et que des talens éminens, sans renoncer à pousser l'enseignement aussi loin que possible, n'ont pas dédaigné de le commencer par les premiers rudimens, et de se meure à la portée de l'enfance. Un pensionnat a été organisé dans l'enclave et sous le nom de l'école centrale : deux professeurs de cette école le dirigent, mais pour leur compte, mais sans aucun rapport d'administration ni de surveillance avec le jury central de l'instruction publique et avec la commission de l'école. Moins isolé, moins indépendant, mieux lié à l'institution dont il devrait réellement faire partie, il pourroit lui procurer un nouveau lustre et multiplier ses propres succès.

La ville de Nîmes a encore cinq maisons d'écoles publiques et gratuites pour l'instruction des enfans de l'un et de l'autre sexe, régies séparément par les frères et par les sœurs des écoles chrétiennes : établissemens honorables pour leurs pieux instituteurs, mais surtout d'une grande utilité dans une ville dont la population est pour la majeure partie, formée d'ouvriers et d'artisans pauvres ou peu favorisés de la fortune (1).

(1) Ces écoles n'existent plus. Celles que tenoient les frères des écoles chrétiennes, divisées en trois classes, sous neuf maîtres, et placées dans différens quartiers de la ville, avoient toujours neuf cents élèves et un grand nombre d'expectans. On y enseignoit à lire, à écrire et les premiers élémens de l'arithmétique. Chez les sœurs des écoles chrétiennes, onze maîtresses donnoient la même instruction à quatre cents jeunes filles, et leur enseignoient de plus à coudre, à broder, etc., etc. Ces établissemens étoient excellens dans le fond ; leur destruction a enlevé une précieuse ressource à la classe indigente du peuple. On a bien essayé d'y suppléer par des écoles primaires, c'est-à-dire, en chargeant quelques instituteurs particuliers de l'instruction gratuite d'un petit nombre d'enfans ; mais ces instituteurs n'ayant pas été payés, ils n'ont qu'un titre sans fonctions, et d'ailleurs l'enseignement ainsi disséminé, ne sauroit être profitable, ni surveillé comme il a besoin de l'être, principalement dans les petites écoles. Sous leur ancienne forme, vingt maîtres ou maîtresses qui donnoient la première éducation à treize cents enfans, ne coûtoient à la ville que 3700 liv. ; le revenu propre ou l'industrie de chaque maison y ajoutoit environ 2300 liv., en tout 6000 liv. : c'étoit 300 liv. pour chaque maître chargé de soixante-cinq élèves, auxquels il consacroit exclusivement tout son temps et tous ses moyens. Vingt maîtres isolés, et au même prix, pourroient-ils suffire ? La commune de Nîmes, peu riche, ne peut guère cependant affecter à l'instruction primaire au de là de 6000 francs. Mais un des moyens de rendre ce sacrifice utile, seroit la réunion des instituteurs dans la vie commune ; on pourroit soumettre ces congrégations civiles à une discipline, sans les assujettir à des formes monastiques, et il seroit aisé de concilier, par des réglemens, de police, l'ordre de la maison avec l'indépendance des personnes. Leurs engagemens seroient limités comme ceux des professeurs employés dans les pensionnats particuliers. Il est probable qu'ils se renouvelleroient ; que beaucoup de maîtres vieilliroient dans cette profession, s'ils avoient l'expectative d'une retraite, et que, parmi leurs élèves, assez embrasseraient cette vocation, pour qu'on n'eût jamais à craindre de manquer de sujets de l'un et de l'autre sexe.

Nous ne devons pas omettre, en parlant des établissemens relatifs à l'enseignement, un cours public d'accouchemens érigé en 1787. Non-seulement les femmes de la ville et de la campagne y sont appelées et reçues gratuitement, on les défraie encore et on les entretient pendant toute la durée des leçons. Cette institution patriotique, mais naissante, ne peut qu'acquérir le degré de perfection dont elle est susceptible, des soins de ses directeurs, du zèle et des talens des professeurs auxquels elle est confiée : les succès qu'elle a déjà obtenus font augurer les secours qu'elle pourra répandre, principalement dans nos campagnes où la pratique des accouchemens a été livrée jusqu'ici à une routine aveugle et aux préjugés les plus dangereux (1).

(1) Encore un établissement précieux qui s'est anéanti et que n'a remplacé qu'imparfaitement un cours d'anatomie, trop peu régulier, quoique fait par un habile démonstrateur, et trop au-dessus de la portée des sages-femmes.

IV Hospices, Maisons de charité.

L'hospitalité a été exercée à Nismes, même au milieu des troubles, avec une bienfaisance qui tient aux mœurs et au caractère des habitans de cette ville, légers mais sensibles ; leurs annales ont transmis le souvenir d'un grand nombre de maisons publiques ouvertes aux voyageurs, aux pauvres et aux malades. Dès le milieu du XIIIe siècle, nous avons deux hôpitaux pour les malades ; nous en avons un pour les pèlerins qu'attiraient Saint-Gilles et Notre-Dame de Vauvert dans nos environs, ou qui allaient visiter Saint-Jacques en Galice ; un autre pour ceux qui perdoient la santé dans ces voyages de dévotion ; enfin les lépreux et ceux atteints du feu Saint-Antoine, avoient des hospices séparés. Il ne nous reste de ces hôpitaux et de quelques autres, assez peu importuns pour nous dispenser d'en parler, que l'Hôtel-Dieu destiné aux malades ; l'hôpital-général réservé pour les pauvres et les infirmes ; l'hospice de charité, établissement particulier où sont accueillis les uns et les autres.

I Hôtel-Dieu.



Hôtel Dieu 1800.

L'hôtel-dieu, fondé en 1313 par Raimond Ruffi, citoyen de Nîmes, qui consacra une partie de ses biens à cette institution bienfaisante, est aujourd'hui un bâtiment assez vaste, situé au midi de la ville, et enclavé dans le faubourg Saint-Antoine qui le couvre au nord ; il a au levant et au midi un grand jardin, une promenade publique, la vue de la campagne et son cimetière ; il est découvert en partie au couchant, dans le voisinage du grand cimetière de la ville, éloigné seulement d'environ 100 toises (1).

(1) 195 mètres.

Cette exposition pourroit être plus salubre sans doute, et les preuves de cette assertion seront consignées dans l'article de météorologie.

Les malades de cet hôpital ont été distribués jusqu'ici dans trois salles spacieuses, auxquelles oui, vient d'en réunir une quatrième. Elles sont situées au premier étage ; une seule, celle des femmes, est au rez-de-chaussée toujours plus humide. De grandes fenêtres opposées entr'elles à différentes expositions, éclairent et aèrent ces appartemens ; mais le courant d'air introduit par ces ouvertures, trop élevées au-dessus du plancher, ne peut dissiper que difficilement l'atmosphère stagnante à la hauteur des lits et chargée des principes les plus délétères. Aussi, malgré la multiplication des fenêtres, respire-t-on, dans cet asile des malades, une odeur fade et nauséabonde ; elle est surtout sensible dans la salle des fiévreux, qui, exposée au midi, n'a aucune ouverture au nord, quoiqu'elle dût être la plus aérée. Ce qui prouve d'ailleurs combien l'atmosphère de l'hôtel-dieu peut aisément contracter un surcroît d'insalubrité c'est que, malgré la bonne qualité de la nourriture, principalement celle du pain, si les maladies se prolongent trop, elles dégénèrent en une diarrhée

colliquative presque toujours mortelle ; ou si les convalescens d'une fièvre simple et bénigne, qui néanmoins s'y rétablissent assez promptement, retenus par les bons traitemens et la fainéantise, séjournent trop longtemps dans cette maison, ils y contractent facilement la fièvre d'hôpital, à laquelle ils succombent pour l'ordinaire.

Il n'y a eu jusqu'ici que quatre-vingt-sept lits dans cet hôpital ; on vient de les porter à cent onze. Ils sont assez distans les uns des autres, mais un peu étroits, garnis d'ailleurs pour la plupart de housses d'étoffe de laine, très-propres à s'imprégner des miasmes morbifiques et à les retenir avec opiniâtreté.

Chacun des lits reçoit deux malades ; cependant les blessés couchent seuls : on les sépare même, ainsi que les convalescens, dans une salle particulière.

En général il règne assez d'ordre et de propreté dans cet hospice confié aux religieuses hospitalières de St-Joseph, dont nous avons à louer les soins, le zèle , la vigilance et le dévouement à tout ce que le soulagement de l'humanité souffrante peut avoir de plus pénible et de plus rebutant. Deux médecins, attachés à l'hôtel-dieu, concourent avec ces pieuses solitaires pour offrir aux infortunés qui viennent dans cet asile, tous les secours que l'homme est en droit d'attendre de son semblable. Mais un ancien usage tend malheureusement à diminuer les effets des soins de ces respectables praticiens. Par une suite de cet usage, les malades de cette maison sont visités une fois le jour seulement, à neuf heures du matin, par le médecin en fonction, et le service alternatif des deux médecins ne dure qu'un mois. Il nous paroît que l'heure de la visite n'est que rarement conforme eux différens états journaliers des malades, et que le changement trop fréquent du médecin en exercice peut nuire au traitement consécutif des maladies : aussi pensons-nous que, pour améliorer le régime de cet hôpital, il faudroit que les médecins vissent les malades le matin et le soir, et que leur service se fit régulièrement par trimestre.

L'extrait des registres de l'hôtel-dieu, qu'on trouve dans les tables nosologiques de M. Razoux, nous fournit les moyens de comparer le nombre des malades et des morts de cet hôpital, à l'époque de 1757 à 1761 avec l'époque de 1770 à 1788 dont nous avons fait nous-même le relevé ; ce rapprochement peut n'être pas sans avantages.

<i>Il est entré annuellement à l'Hôtel-Dieu , de 1757 à 1761 inclusivement ;</i>			
Hommes 684	{	1113 individus , sur lesquels il en est	{ 74,5 hommes ou $\frac{1}{2}$
Femmes 429			
<i>Depuis 1770 jusqu'à 1788 inclusivement ;</i>			
Hommes 821	{	1152 individus , sur lesquels il en est	{ 94 hommes ou $\frac{1}{8,7}$
Femmes 331			

Le nombre de malades que recevoit l'hôtel-dieu, de 1751 à 1767, étoit donc à celui d'aujourd'hui : 1113 : 1152, dont la petite différence 39 ne paroît pas relative à l'accroissement de la population de la ville. Mais la somme actuelle des hommes malades entrés dans cet hôpital, à la première époque, est moindre de 137 que le terme moyen annuel d'à présent. Cette différence annonceroit un accroissement de population de plus de six mille cinq cents individus, depuis 1761 jusqu'à 1788, en faisant usage de la proportion des malades annuels à l'hôtel-dieu à la totalité des habitans ; supposition qui approche de la vérité, comme nous avons eu occasion de le vérifier.

Le nombre des femmes malades qui vont annuellement l'hôtel-dieu, a suivi une progression opposée à celle des hommes ; il a diminué considérablement depuis 1761 jusqu'à ce moment. On ne peut trouver la cause de cette particularité que dans une bienfaisance plus éclairée et mieux dirigée qui aujourd'hui offre aux pauvres plus qu'autrefois les moyens de se faire soigner dans leur famille plutôt que dans les maisons de charité.

Les femmes d'ailleurs étant moins sujettes à voyager que les hommes, on en trouve un plus petit nombre parmi les indigens de la ville. Elles ont conséquemment plus de facilité pour rencontrer des parens ou des amis domiciliés qui se chargent d'elles pour peu qu'on les aide, et qui les dérobent ainsi aux hôpitaux, pour lesquels la répugnance des plus pauvres et des plus misérables de ce sexe est souvent invincible. L'extension donnée à l'hospice de charité peut avoir également contribué à réduire le nombre des femmes -que l'indigence et les maladies traînent à l'hôtel-dieu.

La mortalité a un peu augmenté dans cette maison depuis 1751. Elle étoit alors en totalité de $\frac{1}{8},7$, nous la trouvons aujourd'hui de $\frac{1}{7},7$, celle des hommes de $\frac{1}{9}$, à présent de $\frac{1}{8},7$, celle des femmes de $\frac{1}{8}$, à l'époque actuelle de $\frac{1}{6},2$.

La différence entre la mortalité des hommes, aux deux périodes, est la plus petite et elle est peu considérable. Cette mortalité est même pour eux moindre dans notre hôtel-dieu que dans la plupart des hôpitaux des grandes villes du royaume ; mais celle des femmes y est effrayante. La différence qu'on observe à cet égard entr'elles et les hommes, proviendrait-elle de ce que la salle qui leur est affectée, située au rez-de-chaussée, est moins saine ; ou de ce que la répugnance, pour le traitement des hôpitaux, étant plus forte chez les personnes de ce sexe que chez les hommes, elles ne s'y rendent qu'à la dernière extrémité , lorsque toute ressource pécuniaire est épuisée , et que la maladie a atteint son dernier période (1) ?

(1) Voyez la note 1 de la page 30.

Voici le tableau de l'entrée et de la mort des malades l'hôtel-dieu.

TABLAU par ordre des mois, du nombre annuel des malades entrés et morts à l'Hôtel-Dieu de Nismes, depuis 1781 jusqu'à 1788, inclusivement.

SAISONS.	MOIS.	HOMMES		FEMMES		TOTAL des MALADES.		Rapport de la mortalité.
		Entrés.	Morts.	Entrées.	Mortes.	Entrés.	Morts.	
Du solstice d'hiver à l'équinoxe du printemps.	Janvier.	53,3	9,7	25,1	5	78,4	14,7	$\frac{1}{7}$
	Février.	47,1	6,2	25,3	4,4	72,4	10,6	$\frac{1}{7}$
	Mars.	52,5	7,3	22,3	3,4	74,8	10,7	$\frac{1}{7}$
De l'équinoxe, au solstice d'été.	Avril.	50,6	6,1	27,2	3,7	77,8	9,3	$\frac{1}{8}$
	Mai.	53,1	4,1	28,7	4,1	81,8	8,2	$\frac{1}{9}$
	Juin.	60,3	5,4	28,2	3,5	88,5	8,9	$\frac{1}{9}$
Du solstice à l'équinoxe d'automne.	Juillet.	74,7	5,1	33,2	5	107,9	10,1	$\frac{1}{10}$
	Août.	89,1	8,3	40,6	6,5	129,7	14,8	$\frac{1}{8}$
	Septembre.	87,6	9,5	26,4	4	114,	13,5	$\frac{1}{8}$
De l'équinoxe, au solstice d'hiver.	Octobre.	95,5	9,7	32,2	5,3	127,7	15	$\frac{1}{8}$
	Novembre.	66,2	10,1	29,	5	95,2	15,1	$\frac{1}{6}$
	Décembre.	59,	8,6	21,3	4,7	80,3	13,3	$\frac{1}{6}$
TOTAL.	789	90,1	339,5	54,6	1128,5	144,2	$\frac{1}{7,7}$	

Les mois qui précèdent et suivent immédiatement l'équinoxe d'automne, sont ceux qui fournissent le plus de malades à notre hôtel-dieu, et offrent avec l'époque du solstice d'hiver la plus grande mortalité ; le plus petit nombre de malades répond à l'équinoxe du printemps, et le moindre nombre de morts au solstice d'été.

Mais quand on considère, proportionnellement au nombre des malades, les rapports de la mortalité indiquée dans la table, on voit que le solstice d'hiver est la saison la plus meurtrière ; que la mortalité y surpasse de beaucoup celle de l'équinoxe d'automne ; qu'elle décroît rapidement de l'équinoxe du printemps au solstice d'été, où elle est la moindre des quatre parties de l'année ; qu'à cette dernière époque, elle est à celle du solstice d'hiver :: 106 : 60 , ou :: 5 : 3 ; enfin, que depuis le mois de janvier à celui d'avril , le nombre des morts, proportionnellement à celui des malades, surpasse la somme des autres temps de l'année pris ensemble ; ce qui se rapporte avec les observations faites par M. Graunt dans les hôpitaux d'Angleterre.

L'hôtel-dieu de Nismes sert aussi d'hôpital militaire pour les troupes de la garnison, à l'exception des malades vénériens qui sont envoyés à l'hôpital Saint-Louis de Montpellier. A l'époque de 1757 à 1761, il entroit annuellement dans notre hôpital mille cinquante soldats ; depuis dix ans, ce nombre n'est pas allé jusqu'à mille (1).

(1) On ne présentera pas ici le relevé des militaires entrés à l'hôtel dieu depuis 1790 ; ce tableau seroit sans utilité. On sent que ces dernières douze années forment une exception à la règle commune, et qu'on ne peut établir aucun calcul sur les données extraordinaires que la guerre a produites, et qui probablement ne se renouvelleront pas. Placé entre les armées des Pyrénées et celles d'Italie, l'hôpital de Nismes n'a pu que recevoir un très-grand nombre de soldats dans les passages continuels de corps et d'individus allant à l'une ou à l'autre, ou des unes aux autres de ces années. Une vaste maison toute entière, ajoutée à l'hôtel-dieu, suffisoit à peine à l'affluence des malades : on n'a conservé de cette addition qu'une pièce actuellement destinée aux officiers.

La mortalité de cette classe n'a été que de 1/21 ; mais on ne peut établir aucune proportion fixe entre ces nombres et celui des troupes de notre garnison, parce que jusqu'ici ce dernier a varié, particulièrement pendant la guerre. De plus, les régimens qu'on nous envoie apportant des maladies différentes, suivant les garnisons d'où ils nous arrivent, et le climat affectant diversement les individus, relativement à la longueur des marches qu'ils ont faites ou à la température des provinces qu'ils viennent de quitter, nous ne pouvons asseoir aucune conjecture utile sur le mortuaire militaire de notre hôtel-dieu, ni en tirer aucune conséquence positive à leur égard sur la salubrité de cet hôpital.

Nous ferons observer cependant que la grande différence qui existe entre la mortalité des soldats entrés à l'hôtel-dieu et celle des bourgeois, provient en général de ce que, à la moindre indisposition, le soldat est envoyé dans cette maison, et qu'il y est surveillé presque à chaque instant par ses supérieurs ; tandis que l'habitant ne se rend à l'hôpital qu'à la dernière extrémité, et qu'il y est nécessairement plus livré à lui-même. Nous remarquerons encore que les blessés forment une grande partie des soldats qui vont à l'hôtel-dieu, et qu'il meurt un très-petit nombre de cette classe de malades.

II Hôpital général.



Hôpital Général en 1800.

L'hôpital-général, destiné aux pauvres infirmes de tout sexe et de tout âge, est situé à l'entrée du grand faubourg de la Magdelaine, et séparé de la ville par le fossé qu'il borde (1).

(1) Ce fossé a été couvert.

Le bâtiment est très-spacieux, aéré par des cours vastes et multipliées et par un grand jardin ; il y a constamment dans cette maison environ deux cent vingt pauvres et cent cinquante-deux lits. Les salles principales où ils sont distribués, se trouvent au premier étage, immédiatement sous le toit, et n'ont pas de plafonds (1) ; elles n'ont de fenêtres que sur l'un de leurs côtés, en sorte que le renouvellement de l'air s'y opère difficilement.

(1) Des plafonds ont été faits par les soins du citoyen François Lapierre, ancien trésorier de cette maison.

Le froid est presque insupportable en hiver dans les appartemens exposés au nord, tandis qu'une chaleur étouffante et malsaine règne en été dans ceux qui sont éclairés au midi. Les tuiles épaisses et les briques qui composent le couvert, acquièrent dans cette dernière saison et conservent très-long-temps une chaleur qui va quelquefois, comme nous l'avons éprouvé, jusqu'au 45° degré du thermomètre de Réaumur ; elle se répand dans les salles déjà très-échauffées par la présence des rayons du soleil et par les émanations des pauvres qui y sont couchés en grand nombre ; elle y

entretient une atmosphère insalubre, et y excite surtout , malgré les soins les plus assidus, la génération des insectes avec une abondance effrayante.

A ces inconvéniens près, auxquels il seroit facile de remédier, les pauvres sont très-bien dans cette maison. La nourriture saine et bien choisie consiste principalement en farineux, tels que le riz, le froment grué, les marrons secs, les légumes, et en été les herbages frais ; on donne de la viande trois fois la semaine et tous les jours une suffisante quantité de bon vin.

L'ordre, l'économie, la vigilance et le plus noble désintéressement qui président dans cet hôpital, sont parvenus à réduire à 7 sous 9 deniers par jour la dépense de chaque pauvre, en y comprenant les frais assez considérables du service, de deux chapelains et de l'entretien des bâtimens.

Les pauvres reçus à l'hôpital-général, quoique infirmes, ne restent pas oisifs ; on sait les occuper utilement, mais avec modération et proportionnément à leurs forces. Les femmes dévident la soie ou filent sa bourre ; les hommes vieux et les jeunes enfans sont employés à la filature du coton, du fil ou d'un débris des cocons du ver-à-soie, que nos manufactures consomment sous le nom de filoselle ; enfin les plus infirmes de l'un et de l'autre sexe épluchent un autre débris du cocon appelé frison. Cette activité et le bon régime de la maison contribuent à la bonne santé des pauvres de l'hôpital-général ; et, ce qui est bien digne de remarque, c'est parmi eux, c'est au sein de l'indigence et des infirmités, qu'on trouve les plus fréquens exemples d'une longévité refusée aux classes favorisées de la fortune. Le sentiment du bien-être actuel et d'une existence sans inquiétude sur l'avenir occupant seul l'âme des pauvres rassemblés dans cet asile, contribue sans doute à prolonger une vie paisible, exempte de passions, et dont le souvenir des peines passées fait encore mieux goûter la douceur.

Quoique les pauvres de l'hôpital-général soient principalement des infirmes d'un âge très-avancé, le nombre moyen annuel des morts, calculé sur quatorze années, depuis 1770 jusqu'à 1783, n'a cependant été dans cette maison que de 1/15,7, encore se trouve-t-il, parmi les morts, 1/7 de jeunes enfans orphelins qui n'avoient pas encore atteint l'âge de quinze ans. La mortalité étoit de 1/9 pendant les années 1729 à 1738, et cette différence fait assez l'éloge de l'administration actuelle.

Les enfans à la mamelle, orphelins ou que les mères ne peuvent nourrir, sont reçus à l'hôpital-général, ainsi que les enfans trouvés, confiés autrefois à l'hôtel-dieu. Leur nombre se porte à quatre-vingt-quinze chaque année. On les envoie dans les montagnes des Cévennes à des nourrices mercenaires qui souvent les allaitent artificiellement. Il y périt 1/12 de ces malheureuses et innocentes victimes ; et celles qui échappent à une mortalité aussi fatale rapportent, pour la plupart, dans leur patrie le germe, souvent indélébile, du vice scrophuleux qui, après s'être développé avec plus ou moins d'activité dans l'enfance, se transmet trop communément de génération en génération.

Ces enfans demeurent en nourrice jusqu'à l'âge de sept ans, terme auquel ils sont retirés à l'hôpital où on les occupe à des travaux proportionnés à leurs forces.

Lorsqu'ils ont atteint treize à quatorze ans, on les place dans les manufactures de la ville, ou à la campagne chez les laboureurs, jusqu'à ce qu'ils soient en état de se suffire à eux-mêmes. Ceux qui se trouvent infirmes ne quittent pas la maison.

Tel a été jusqu'ici le régime de l'hôpital-général et de l'hôtel-dieu, relativement aux enfans légitimes ou bâtards réunis actuellement à la première de ces maisons de charité ; mais un arrêt du conseil vient d'ordonner que ces deux classes d'enfans infortunés seront placées en nourrice dans les campagnes pour y rester jusqu'à l'âge de seize ans, après lequel temps les hôpitaux n'en seront plus chargés : règlement fondé sans doute sur des motifs respectables, mais qui peut exposer un nombre considérable de jeunes-gens aux dangers multipliés de l'oisiveté , de la séduction et du libertinage.

L'hôpital des fous est réuni à l'hôpital-général : les loges en sont voûtées, étroites, resserrées et ouvertes au soleil levant ou à celui du midi. Une partie est au rez-de-chaussée, l'autre au-dessus sans étage qui la surmonte. Les malades y sont exposés aux pernicious effets de la chaleur et de la sécheresse, excessives dans notre climat.

Le nombre moyen des insensés qu'on renferme dans cet hôpital, est de trente-deux. Comparé à la totalité de la population de la ville, il supposeroit que, sur douze cent cinquante individus, il y en a un dont l'esprit est aliéné. Mais cette proportion est plus forte, car les fous de l'hôpital de Nismes ne peuvent y entrer qu'en vertu d'une ordonnance de police ; ils sont tous pris dans la classe indigente. Les familles aisées tâchent de dérober au public la connoissance des accidens de ce genre qu'elles ont le malheur d'éprouver, et envoient, dans les maisons de force étrangères où l'on reçoit de pareils pensionnaires, ceux de leurs parens qui ont l'esprit dérangé. D'après nos relevés, nous trouvons qu'à Nismes, sur mille personnes de tout sexe, il y en a une de folle ou d'imbécille et deux femmes pour un homme. La durée de la vie de ces êtres passifs est ici fort longue chez ceux qui n'ont qu'une simple foiblesse dans les organes : les maniaques, au contraire, résistent peu de temps à la violence des accès de folie (1).

(1) Chaque hospice avoit son administration particulière ; à présent une seule les régit tous, à l'exception de celui de charité : elle est formée du maire, de cinq citoyens et d'un trésorier ; les revenus, autrefois séparés, aujourd'hui sont communs. Ils se composent du produit d'une petite propriété conservée, des trois quarts de la recette de l'octroi, et de toute celle du droit sur les billets de spectacles. On rétablira sans doute bientôt l'usage des quêtes que de justes considérations ont depuis longtemps fait suspendre. Depuis l'établissement de l'octroi, les hôpitaux ont enfin retrouvé une portion de leur ancienne aisance ; réduits pendant dix ans aux vaines promesses du gouvernement, leur détresse a été extrême, et ils seroient anéantis sans le zèle persévérant de quelques administrateurs, parmi lesquels on ne sauroit nommer avec trop d'éloges le citoyen Lagarde et le citoyen Murjas, trésorier, et sans le devouement, d'autant plus grand que les circonstances étoient plus difficiles, des ci-devant religieuses de Saint-Joseph qui soignent l'hôtel-dieu, des dames de Nevers chargées de l'hôpital-général, et des filles de la charité dites les sœurs-grises à qui la maison de la miséricorde (a) est confiée. Mais on juge bien que dans cette situation pénible et précaire, toujours incertain de suffire aux besoins du lendemain, et sans cesse obligé de s'industrier pour se procurer des ressources et du crédit, on n'a guère pu s'occuper à perfectionner l'administration, et qu'à l'égard des vêtemens, de la nourriture, du taux de la dépense, de la mortalité, particulièrement de celle des enfans, et sous d'autres rapports, elle a dû présenter de tristes résultats. Ils ne sauroient servir d'objet de comparaison ni au passé, ni à l'avenir ; il est donc inutile de placer ici

cet affligeant tableau ; il vaut mieux annoncer que dans les hospices tout a repris un ordre régulier et les anciennes proportions, qu'ils acquittent leurs dettes, et qu'un système raisonné d'amélioration y a été adopté pour être suivi sans relâche.

III. Hospice de charité. (*)

L'hospice de charité (1) est dû à la bienfaisance particulière de quelques citoyens qui se cotisent annuellement pour secourir les pauvres protestans, malades ou infirmes, étrangers ou domiciliés. Le zèle charitable qui a formé cet utile établissement, s'est étendu à toutes les parties de son administration ; un médecin gratuit et un chirurgien dispensent dans cette maison les secours de l'art avec une ardeur et des soins assidus qui les honorent.

Le plus grand nombre des malades domiciliés ou qui ont des parens dans la ville, est placé chez eux pour y être soigné moyennant une rétribution suffisante qu'on leur accorde ; les autres et les étrangers sont logés à l'hospice , qui malheureusement n'est ni vaste , ni commodes. Chaque malade a cependant un lit séparé où il est soigné avec plus d'attention que dans la plupart des hôpitaux, même les plus renommés à cet égard. Cependant, malgré ces soins, les registres de l'hospice offrent une mortalité qui seroit effrayante, principalement pour les femmes, si -on n'en trouvoit la cause dans le grand âge et l'état le plus souvent désespéré des malades qui viennent demander l'hospitalité.

Suivant ces registres, sur 373 Hommes et 196 femmes soit : 569 malades ; il en est mort 123 ou 1/4,8, 68 hommes et 55 Femmes.

() NDLR : Corine Nègre dans son livre sur le Protestantisme Nîmois édité chez Lacour en 1992, nous donne quelques précisions sur cet établissement pages 33 à 36.*

L'église réformée de Nîmes crée un hôpital le 14 octobre 1765, à la maison de Pierre Doulaud, moulinier en soie, rue Saint-Laurent. En 1771 l'hôpital est transféré rue Paul Gretty dans la maison de la veuve Bourdie. Cette dernière la lèguera en 1780.

(1) La perte des revenus de cet hospice composés des intérêts de capitaux assez considérables, a obligé à le fermer.

Mais l'âge moyen des femmes mortes étant de soixante-trois ans neuf mois, à l'instant où, dangereusement malades pour la plupart, elles sont entrées dans cet hôpital, il n'est pas étonnant qu'il en périsse un grand nombre dans le courant de l'année.

L'âge moyen des hommes morts ne se trouve, à la vérité que de cinquante et un ans ; mais on voit, dans les registres, que ce sont, pour la plupart, des étrangers qui viennent mourir à l'hospice peu de jours après leur arrivée et souvent le même jour.

IV. Miséricorde.



La maison de la Miséricorde, les sœurs-grises en 1829. Ilot détruit lors de la construction des halles en 1884.

Nous avons encore une maison de charité, la Miséricorde, aussi utile que respectable par la nature des secours qu'elle apporte à l'indigence publique ou secrète. Les Filles de la charité, vulgairement les Sœurs grises, qui régissent cette œuvre, pansent les blessés, et non contentes de distribuer du pain, du bouillon, des remèdes à tous ceux que le besoin force de recourir à elles, ces bienfaitantes filles vont encore chercher dans leur retraite cachée, les malheureux que les maladies ou la suspension des travaux réduisent à la détresse, mais chez lesquels la misère ne peut surmonter la honte.

Le nombre moyen des morts dans les maisons de charité de Nîmes est au nombre des habitans qui meurent chez eux : 1/7. Mais cette proportion est loin d'indiquer le rapport de la classe aisée à la classe indigente , puisque la population de la ville est composée , pour la plus grande partie, d'artisans et d'ouvriers; elle prouve seulement combien la bienfaisance et la charité des citoyens sont étendues, et combien elles préservent d'individus de la honte qui semble attachée aux secours des hôpitaux.



Œuvres de la Miséricorde, gravure Prosper Grévy, 1835. Collection Gerard Taillefer

V Paroisses.

La ville de Nismes et ses faubourgs sont divisés en quatre paroisses :
Saint-Castor, où se trouve la majeure partie des gens riches, comprend 46/100 de la population totale ;
Saint-Charles 22/100 ;
St-Paul, la plus misérable 24/100 ;
Saint Baudile 8/100.

Ces paroisses renferment un séminaire pour les ecclésiastiques, un monastère de bénédictins, cinq couvens d'hommes d'ordres mendiants, quatre couvens de filles et une communauté de ce sexe.

VI Évêché.

Nismes est le siège d'un évêché qui remonte aux premiers temps de l'église chrétienne. De graves auteurs veulent qu'il date du voyage de Saint Paul dans les Gaules, et que Sidoine ou Célidoine, qu'on sait être l'aveugle né de l'évangile, en ait été le premier évêque. Cependant Saint Félix qui, en 407, durant l'irruption de Croccus, roi des Vandales, reçut la palme de martyr, est le premier évêque de cette ville dont on ait une connoissance assurée.

Plusieurs de ses successeurs se sont distingués par leur piété, leurs talents et leurs vertus, dans ce siège qui, devenu important et épineux pendant les derniers troubles de religion, a exigé du génie et de la sagacité ; quelques-uns s'y sont rendu célèbres, parmi lesquels nous nommerons Fléchier.

L'évêché de Nismes, plus considérable autrefois, a été démembré, en différens temps, pour former les évêchés d'Uzes, de Lodève, de Maguelonne, transféré aujourd'hui à Montpellier, enfin celui d'Alais ; son diocèse renferme cependant six villes, quatre-vingt-quinze paroisses et sa population est de 1/12 de celle de la province.

() NDLR : Les chapitres V et VI ne sont pas développés par l'auteur, pour plus de précisions se référer aux écrits de l'Abbé Goiffon, publiés à la fin du XIX siècle. La plupart de ses études ont été rééditées dans nemausensis.*

VII. Sénéchaussée et Présidial.

La sénéchaussée de Nismes (1), qui porte le titre de Beaucaire et de Nismes, est l'une des plus anciennes de la province. Simon de Montfort, trop célèbre chef de cruelle expédition contre les Albigeois, usurpateur par le fer et la flamme, sous le voile de la religion et de l'autorité du pape, de la plus belle partie du Languedoc, avoit, en 1215, un sénéchal pour les environs de Beaucaire et de Nismes ; il devint sénéchal royal en 1227, sous Louis cœur de lion.

(1) Les tribunaux .aujourd'hui séant à Nismes, sont : 1° le tribunal d'appel dont la juridiction s'étend sur les départemens du Gard, de l'Ardèche, de la Lozère et de Vaucluse ; 2° le tribunal criminel du Gard ; 3° le tribunal de première instance du 3e arrondissement ; 4° un tribunal de commerce : il y a de plus trois juges de paix.

La sénéchaussée de Nismes s'étendoit alors depuis la mer jusqu'aux confins du Lyonnais , sur près de quarante lieues (1) de longueur, et depuis les rives du Rhône jusqu'à l'Auvergne et au Rouergue, sur vingt-cinq lieues (2) de largeur. Ce ressort a été successivement mutilé pour former un grand nombre d'autres petites sénéchaussées voisines ; on l'a conservé cependant presque en entier au présidial érigé à Nismes en 1552, et uni à la sénéchaussée.

Cette cour a fourni, dans tous les temps, des magistrats non moins recommandables par leur goût pour les lettres qu'ils ont souvent cultivées avec succès, que par leurs lumières et leur zélé patriotisme.

(1) 233 kilomètres 884 mètres.

(2) 146 kilomètres 178 mètres.



CHAPITRE VI.

Décadence.

La ville de Nîmes a été autrefois très-florissante, puisque devenue la capitale des Volces arécomiques, elle fut le centre de la république de ce peuple qui la posséda pendant plusieurs siècles ; puisque, réunie à l'empire romain sous la domination duquel elle resta près de six cents ans, elle fut, pour ainsi dire, l'émule de Rome par la forme de son administration comme par celle de son enceinte. Si, dans des temps postérieurs, nous trouvons qu'elle a constitué une des quatre grandes cités de la Septimanie ; qu'elle a formé, dans l'ancien partage du Languedoc, un des neuf pays qui comprenoient la division générale de cette province, et l'une des trois grandes sénéchaussées érigées dans toute cette contrée pour établir l'ordre de la justice ; si nous trouvons, enfin, qu'elle est aujourd'hui la première ville du Languedoc par ses manufactures (*), et la seconde par sa population, nous n'en reconnaissons pas moins les progrès de sa décadence et la perte de sa prépondérance dans l'ordre politique.

() NDLR. Ce chapitre sur la décadence de Nîmes, est un constat implacable et prémonitoire. La décadence de Nîmes s'est perpétuée au cours des deux siècles suivant.*

La ville de Nîmes, ayant été considérable, forte et célèbre sous les Romains, dut d'autant plus souffrir de la fureur des barbares qui, dans leurs irruptions successives dans les Gaules, s'acharnèrent à détruire les plus beaux monumens de la puissance romaine. Nîmes, passé sous la domination de nos rois, pouvoit reprendre sa première célébrité ; mais les guerres, et particulièrement les guerres civiles vinrent déchirer son sein et nuisirent longtemps aux accroissemens de l'industrie, de l'agriculture et de la population ; et quand les protestans, pour lesquels cette ville fut une espèce de métropole, pouvoient lui redonner une partie de la splendeur qu'elle avoit perdue, cette ville déchut encore par la révocation de l'édit de Nantes. Nous verrons, en parlant de la population et du commerce de Nîmes, que, quoique cette ville ait, depuis, beaucoup gagné par l'effet du progrès de la raison et de l'humanité, dans ce siècle de philosophie, il lui manque cependant encore quelque chose du lustre qu'il seroit si facile de lui faire promptement acquérir.

Aux effets destructeurs des guerres civiles, nous devons joindre ceux des épidémies pestilentielles qui ravagèrent longtemps cette malheureuse contrée, et coopérèrent ainsi à la décadence de Nîmes. En suivant l'ordre chronologique de l'histoire, on trouve la fièvre pestilentielle des camps s'étendre, en 925, sur les troupes des Hongrois qui ravageoient tout le pays, et hâter ainsi la défaite de ces peuples féroces descendus de la Scythie ; on trouve dans la ville de Nîmes une peste ou maladie pestilentielle pour les années 1348, 1361, 1374, 1450, 1451, 1455, 1459, 1465, 1482, 1490, 1493, 1501, 1503, 1506, 1516, 1520, 1527, 1530, 1532, 1533, 1534, 1535, 1542, 1543, 1546, 1564, 1565, 1579, 1586, 1589 (1), 1629, 1640, 1649, sans compter les alarmes que répandirent les pestes qui régnoient dans d'autres villes du royaume en 1498, 1535, 1549, 1557, 1565, 1566, 1578, 1603, 1637, 1643, 1664, 1720, et dont Nîmes fut préservé par des précautions soutenues.

(1) Ces prétendues pestes du XVe et du XVIe siècles n'auroient-elles pas été des épidémies de ces maladies alors mal connues, que valut à l'Europe la découverte de l'Amérique

Nous ne discuterons point ici si toutes les maladies qui régnèrent aux époques mentionnées étoient de véritables pestes comme celle de 1720, qui affligea la Provence et ne s'étendit point jusqu'à Nîmes. On trouve dans quelques archives de ces temps, que les épidémies de cette nature étoient connues sous le nom populaire de la maladie des bosses (las malaoutiès de las bossas) ; ce qui donne à entendre que les bubons et les charbons, symptômes pathognomoniques de la vraie peste, accompagnoient et caractérisoient ces cruelles épidémies. Cependant nous sommes très-portés à croire que toutes ces maladies n'étoient point véritablement la peste, mais qu'elles n'en avoient pas moins un caractère d'universalité qui, réuni à leur nature contagieuse et aux ravages qu'elles exerçaient sur les citoyens, en fit des fléaux également formidables et destructeurs. Les causes qui contribuèrent à leur production sont en grand nombre sans doute ; néanmoins les plus apparentes peuvent se déduire aisément des longues guerres que Nîmes eut à soutenir, soit pour défendre sa liberté si souvent menacée, soit pour repousser les attaques des brigands dont les troupes forcément tolérées, ravagoient le pays, soit enfin pour obvier aux malheureux troubles que la diversité de religions fit naître. En effet, dans ces temps de calamité, on voit d'un côté les campagnes désertes et les champs incultes, en favorisant la disette, ne plus fournir à l'air les élémens de sa salubrité que les végétaux y versent sans cesse; on voit des amas d'eaux, croupissantes par l'interruption des canaux et des aqueducs, subir une décomposition graduelle et soutenue pour infecter l'atmosphère par les émanations les plus dangereuses : de l'autre on voit des immondices accumulées de toutes parts dans une ville mal percée et exactement clôturée pour sa défense, exhaler les éfluves les plus pernicieux ; on voit dans cette ville, ou menacée de surprise ou remplie de tyrans et de vainqueurs, toutes les passions en agiter cruellement les habitans infortunés, et les disposer par là aux affections les plus graves. Si le manque de légumes frais, si des cadavres restés sans sépulture, si les fatigues des sièges et des combats, si les intempéries des saisons, si la dominance des vents les plus insalubres, si des communications imprudentes viennent joindre leurs funestes effets à ceux des causes que nous avans énumérées, pour lors tous les êtres soumis à leur action destructive souffrent du plus au moins ; l'air sur chargé de principes mal-faisans ne fournit, presque, à ceux qui le respirent, que des miasmes virulens ; et placés dans les mêmes circonstances, les hommes sont la proie des maladies qui se répandent d'autant plus universellement, qu'ils ont longtemps resté sous les mêmes influences.

Ces épidémies alarmantes qui, depuis 1348 ; s'étoient renouvelées à des époques si rapprochées les unes des autres, ont, en 1649, cessé d'affliger la ville de Nîmes. Depuis cette époque Nîmes a joui à peu près du calme et d'un repos parfait ; ses rues ont été élargies, la propreté y a été maintenue, on a pratiqué partout les changemens que les lieux et les circonstances ont pu permettre. Nous observerons, à la gloire de cet art salutaire qui veille sur santé des hommes, que Nîmes a dû la plus grande partie de sa salubrité à un médecin (M. Deydier) (*) qui, devenu premier consul, n'oublia jamais qu'il devoit être le père du peuple et le protecteur de sa patrie.

() NDLR. Sur la liste des Consuls de Nîmes donnée par Ménard, nous avons trouvé Pierre-Isaac Deidier, docteur en médecine et premier Consul de Nîmes sans discontinuer de 1745 à 1755.*



CHAPITRE VII

Mœurs.

Les mœurs des premiers peuples de Nismes étoient dures, presque féroces, telles que peuvent être celles des mâles habitans des forêts. Bientôt les Marseillois, avec lesquels ils formèrent une alliance durable, les polirent et les adoucirent ; et quoique les progrès de la civilisation dussent améliorer de plus en plus ces mœurs altérées par celles des barbares conquérans qui se succédèrent, elles se confondirent et durent se corrompre en se mêlant. Cependant il paroît que la fureur des guerres qui se renouvelèrent si souvent, entretint longtemps la férocité et la dépravation dans les particuliers ; car les temps des guerres, surtout des guerres civiles, sont ceux de l'audace, du crime et de l'humiliation ; ils s'opposent aux progrès de renseignement public et favorisent le débordement des mœurs. Mais le goût des sciences et des arts, inspiré par les Sarrasins qui dominèrent dans nos contrées ; cet amour pour les belles-lettres et les arts, dont les Nismois ont si bien senti le prix, dont François Ier leur donna un exemple si remarquable, et qu'ils ont toujours manifesté dans les intervalles de paix que leur laissoient de longues dissensions ; enfin cet esprit de philosophie qui , après une longue suite de siècles, s'est répandu sur le nôtre, et dont les heureux effets dans la ville de Nismes ont été de réunir les cœurs malgré la diversité des opinions ; tout a servi à donner aux habitans de Nismes, dans les premières classes de la société, cette aménité de mœurs, cette politesse, cette urbanité par laquelle ils se plaisent à se faire distinguer aujourd'hui.

Les Nismois ont été et ils sont encore, braves jusqu'à la témérité, vifs jusqu'à la pétulance, légers jusqu'à l'étourderie, également outrés dans leurs vertus et dans leurs défauts, lorsque les principes d'une éducation soignée ne les garantissent pas de l'impétuosité que le climat imprime à leur caractère naturel. Combien de traits dans l'histoire prouvent la vérité de ces portraits ! Nous ne les recueillerons pas, et nous nous bornerons à parler de quelques institutions propres à donner une idée des mœurs de nos concitoyens dans les différens temps, comparées avec leur caractère.

Par une suite du dérèglement le plus pernicieux dans les mœurs, Nismes avoit une maison publique de débauche, gouvernée par une abbesse, à laquelle les consuls offroient un hommage solennel et un présent toutes les années, le jour de l'ascension. L'époque de la fondation de cette maison n'est pas connue ; mais on sent bien qu'elle ne put être instituée que dans ces temps affreux où la barbarie et la guerre introduisoient partout la corruption, l'anarchie et la brutalité. La peste de 1532 donna occasion de fermer ce lieu public de débauche que l'esprit du siècle avoit longtemps autorisé et toléré, parce qu'on crut reconnoître que la maladie vénérienne, dont l'extension étoit probablement due à cette maison, formoit, avec les maladies contagieuses qui dévastoient le pays, une complication redoutable. Aujourd'hui le libertinage n'est pas moins répandu peut-être, mais il est plus raffiné, plus délicat moins scandaleux : il n'en favorise que plus directement le célibat et l'égoïsme, ces deux choses si visiblement contraires au bien public, à la population et aux mœurs.

Les exercices publics connus à Nismes, ont été de divers genres. Les uns qui paroissent être venus des Grecs, étoient composés du saut, de la course, du palet,

du javelot et de la lutte. Ils se sont conservés, mais seulement dans nos villages où ils sont connus sous le nom vulgaire de Votes ou de Joies. On en a supprimé les exercices du palet et du javelot auxquels on supplée par la course à cheval et le plus souvent par le combat des taureaux, l'un des spectacles les plus goûtés dans la colonie de Nismes, et pour lequel nos Nismois ont conservé le plus de prédilection et d'ardeur. Mais ces exercices publics qu'on a bannis aujourd'hui du sein des villes, y étoient autrefois soigneusement entretenus, soit qu'on voulût dresser la jeunesse au service militaire, soit qu'on eût besoin, dans les intervalles des guerres, d'occuper l'ardeur de cette jeunesse bouillante, et de la distraire ainsi des actions contraires à l'honnêteté et aux mœurs. L'exercice public de la lutte et celui de l'arbalète étoient principalement encouragés comme répondant plus directement au vœu de la nation.

Un prix solennellement distribué par les consuls, honoroit, chaque année, le vainqueur. C'est de ces institutions publiques que se formèrent les exercices du papegai, si longtemps chéri des Nismois, les combats à la fronde, et tout ce qui pouvoit entretenir le goût du service militaire. En vain les catastrophes qui souvent terminent les jeux de la fronde, les firent interdire, dès 1353, sous les peines les plus rigoureuses, on retrouve ces dangereux passe-temps parmi les enfans du peuple, chez lesquels des mœurs plus grossières et une éducation plus agreste n'étouffent que rarement les habitudes qui tirent leur source des mœurs primitives.

Quant aux exercices du papegai, lesquels consistoient à tirer soit à l'arquebuse, soit à l'arbalète, pour remporter le prix destiné au plus adroit, on fut contraint de les défendre définitivement en 1660, lorsque cette ardeur que la jeunesse avoit pour les armes commençoit à dégénérer en entreprises funestes et en licences séditeuses, à la faveur des droits accordés à ce jeu public.

On sait que, dans le paganisme, la fête de Flore se célébroit les trois premiers jours de mai. Une fille magnifiquement parée se promenoit sur un char couronné de feuilles et de fleurs ; on rappeloit la reine maïa, et ses compagnes, arrêtant les passans, leur demandoient de l'argent pour leur reine. Le souvenir de cet usage s'est conservé à Nismes ; il est aujourd'hui consacré le premier dimanche du mois de mai, mais seulement par les jeunes enfans : on ne promène plus la reine maïa par les rues ; on la place à un carrefour, dans une sorte de niche ornée de fleurs, et ses compagnes demandent avec importunité aux passans de l'argent sous prétexte de marier la maïa.

Nous ne parlerons pas de ces temps d'ignorance pendant lesquels un esprit de superstition, presque également étendu sur toutes les classes des citoyens, faisoit multiplier les donations aux églises et les aumônes aux mendiants. La splendeur de l'état monastique, le dérèglement des mœurs parmi les personnes consacrées à la religion et cette commisération mal-entendue qui multiplie les pauvres en entretenant leur paresse, tirèrent leur source de ces legs que la piété faisoit au préjudice même de la nature. Nous passerons encore sous silence ce zèle indécent, cette excessive ardeur que les Nismois témoignoit pour faire charivari, toutes les fois qu'une personne veuve contractoit de secondes noces. Cet usage, porté trop loin, fut prohibé par Charles V en 1373 ; il s'est conservé néanmoins parmi le bas peuple, par l'indulgence de la police. Nous ne dirons rien non plus de la passion des gens de

Nismes pour les mascarades dans les jours de carnaval ou à l'occasion de la fête de Noël. Ces travestissemens, devenus un prétexte pour commettre une infinité de désordres et de violences, ne pouvoient qu'être défendus. Ceux que le carnaval avoit fait autoriser furent prohibés, en 1545, par la cour royale ordinaire de Nismes. Cependant on voit encore aujourd'hui les traces de cette pratique, à laquelle on ne s'oppose plus parce qu'on n'y trouve pas les abus qui l'avoient fait exclure d'une ville policée. Quant aux mascarades et aux danses usitées pour célébrer la fête de Noël, elles étoient trop licencieuses, trop ridicules pour être longtems permises ; on les appelloit la fête des fous, nom bien analogue aux cérémonies burlesques qui s'y pratiquoient : elle fut défendue en 1395, et dès-lors elle a resté supprimée.

L'amour des Nismois pour leurs protecteurs, et leur soumission au gouvernement ont toujours éclaté d'une manière propre à honorer ce sentiment. Déjà nos dévanciers avoient élevé des statues à Auguste et à tout ce qui leur étoit cher ; ils avoient gravé sur des médailles les preuves de leur sensibilité ; leurs successeurs dressèrent une colonne emblématique à François Ier, et, dans les temps de troubles et de guerres intestines, ils arborèrent sur les remparts des enseignes qui faisoient foi de l'obéissance et de la fidélité des habitans pour l'autorité légitime (1).

(1) Ces hommages rendus au pouvoir, dès longtems consacrés, ne sont point incompatibles avec l'amour de la liberté. On peut souhaiter de voir réprimer les abus du pouvoir et réformer des institutions vicieuses ou surannées, et cependant les respecter tant que la main du temps ne les a pas ébranlées ; mais quand l'édifice croule de lui-même, il est permis, en le relevant, d'en changer l'ordre et la disposition. Il est possible aussi qu'on regrette de bonne foi l'ancien plan ; il est seulement fâcheux que ne pouvant s'accorder sur la forme à donner à la maison, on s'en jette les pierres à la tête. Heureusement cette lutte a cessé et toutes les opinions se sont réunies dans la confiance pour un gouvernement tutélaire qui a prouvé que le maintien de l'ordre, la puissance des lois, la tranquillité et la prospérité publique ne sont pas inconciliables avec l'indépendance du peuple et la liberté individuelle.

Si nous faisons mention de la sensibilité des Nismois envers leurs semblables infortunés, nous présenterions des preuves démonstratives de leur humanité. Ici nous verrions un citoyen vertueux instituer l'hôtel-dieu ; là nous trouverions un patriote sensible (2) créer à perpétuité un avocat des pauvres pour ménager à cette classe indigente les moyens d'éviter l'injustice et de se soustraire à l'oppression.

(1) Louis Raoul en 1549.

L'année 1740, époque d'une misère presque générale sur les artisans et les manouvriers, nous retracerait le zèle avec lequel on s'empressa d'y remédier ; mais ces derniers temps nous ont donné un exemple bien plus remarquable de ce que peut la pitié sur des ames honnêtes. Nos fabriques ne fournissent plus à la subsistance des ouvriers, des familles entières vont manquer de pain : une association patriotique se forme, et les malheureux cessent de l'être puisque leurs besoins sont réparés et prévenus ; puisque leur soulagement est assuré pour l'avenir par un établissement durable, dont les citoyens de tous les ordres se sont empressés à l'envi de faire les fonds, et que le gouvernement a revêtu du sceau de son autorité en y ajoutant ses propres secours (1).

(1) Plusieurs établissemens de bienfaisance ont été formés en différent temps, soit pour abolir la mendicité, soit pour subvenir aux besoins des nécessiteux dans les calamités extraordinaires, soit, enfin, pour faciliter aux artisans quelques économies sur leurs salaires.

I. En 1777, le vénérable évêque Bецdelièvre provoqua, par son exemple, la libéralité des citoyens. Une souscription fut remplie ; on recueillit des fonds considérables, et l'on régla sagement le mode de leur administration. La ville fut divisée en sept quartiers, dans chacun desquels un commissaire étoit chargé de faire la recherche des pauvres mendiants, et d'en présenter au bureau général une liste sur laquelle ne devoient être inscrits que les vieillards, les enfans trop foibles pour gagner leur vie, les infirmes et les estropiés. D'après ces listes, le bureau fixoit la somme à donner à chaque famille, et en déliroit le montant aux commissaires pour en faire la distribution. Une portion des fonds étoit gardée en réserve pour secourir les savoyards et les montagnards qui viennent couper nos moissons, lorsque la contrariété du temps ne leur permettoit pas de fournir par le travail à leur subsistance. Au moyen de ces dispositions, aucun mendiant ne devoit être toléré ; la police les faisoit poursuivre et arrêter. Cependant, tels sont la force de l'habitude et les avantages de la profession, que ni les menaces, ni les peines, ni des secours abondans n'ont pu extirper ce fléau. L'inefficacité des remèdes employés pour le détruire, et le grand nombre d'hommes, de femmes, d'enfans valides adonnés à cet infame métier, accusent les citoyens aisés, non de défaut de charité, mais d'une charité mal-entendue. Avec les aumônes répandues à profusion et sans discernement dans les rues, aux portes des maisons et à celles des églises, on subviendroit aux besoins des véritables mendiants (les relevés de 1777 en portent le nombre à 159, y compris quelques pauvres honteux), et à ceux de bien d'autres pauvres plus dignes de commisération que cette multitude oisive, quoique dans la force de l'âge et de la santé qui étale sur nos places publiques et dans nos promenades le plus hideux comme le plus scandaleux des spectacles.

II Chaque fois que l'activité des manufactures se ralentissant avoit laissé une partie des ouvriers sans travail, le commerce s'étoit empressé de les secourir. Mais, en 1787, les fabriques étant tombées dans une inaction totale, cette fâcheuse circonstance suggéra l'idée d'une mesure qui ne se borna pas à pourvoir au besoin présent : elle devoit assurer des ressources permanentes pour les calamités à venir. Le bienfait s'étendit aux habitans de toutes les professions qui, par l'effet d'une crise extraordinaire, seroient dans le cas d'être secourus ; en conséquence, toutes les classes de citoyens aisés contribuèrent à la première mise de fonds. Le produit de la souscription excéda 100 000 liv. dont le commerce fournit la moitié et le chapitre un quart ; le surplus fut donné par tous les autres états réunis. Dans les années non calamiteuses, les arrâges devoient accroître le capital ; il fut placé en rentes viagères sur trente têtes génevoises : sept années devoient suffire pour que le remboursement en fût opéré par l'accumulation de la rente, en conservant un revenu, décroissant graduellement à la vérité, mais qui ne s'éteignant qu'au bout de quarante ans, suivant les probabilités de la durée de la vie, laissoit le temps, par l'application souvent répétée du même procédé, de multiplier considérablement la mise primitive. Cette belle institution, nommée association patriotique, fut autorisée par lettres-patentes : on les dut aux soins de l'intendant Ballainvilliers : rien ne doit empêcher de lui rendre ici la justice et de lui payer le tribut d'éloges que méritèrent, dans cette occasion, son zèle et sa libéralité. La révolution a détruit l'édifice ; il doit cependant en rester des débris ; ils forment une créance des pauvres sur l'état ; les hospices, héritiers de toutes les fondations de bienfaisance sont en droit de réclamer ce qui subsiste encore de celle-ci.

III. Pour ne blesser la délicatesse de personne, on n'avoit présenté que comme un établissement économique et non de charité, celui des soupes à la Rumford. On vouloit qu'il profitât essentiellement à la classe industrielle, et aux pauvres honteux ; on savoit qu'un tel secours seroit dédaigné par les mendiants de profession, accoutumés à une vie moins frugale. Il a été repoussé par tout le monde, non que le goût de la soupe répugnât et qu'elle ne fût faite avec autant de propreté que de soin, ou que la misère ne fût grande ; mais l'orgueil a triomphé du besoin, et ses clameurs ont découragé ceux mêmes qui n'avoient pas vu de honte à profiter des moyens d'épargne qui leur étoient offerts. L'établissement pourroit de relever et devenir infiniment utile, si les citoyens bienfaisans, au lieu de donner de l'argent aux pauvres qu'ils assistent, leur distribuoint des billets de soupes ; ils assureroient ainsi le bon emploi de leurs charités, et ils pourroient multiplier leurs bienfaits sans augmenter leur dépense.

Un mont de piété, où l'on prête gratuitement, vient encore d'être érigé par le concours des citoyens et d'un prélat généreux : établissement respectable, particulièrement destiné à préserver de la ruine de l'usure ceux qui, dans leurs

besoins momentanés, rougiroient de recourir à la bienfaisance des personnes riches et charitables (1).

(1) Le rétablissement de ce mont de piété entre dans les vues d'amélioration des administrateurs des hospices. ()*

() **NDLR.** En fait, le Mont de Piété de la ville de Nîmes ne sera créé que le 24 février 1829, à la suite d'une ordonnance royale en date du 6 mars 1828. Il était alors logé dans un bureau situé place de la Bouquerie. Pendant près d'un siècle, cet établissement fonctionnera avec les règles établies à sa fondation. Ce n'est qu'en 1918, qu'intervint une réforme, l'établissement changea de nom et devint le Crédit Municipal.*

Sous l'ancien régime, l'évêque Cortois de Balore, initia la création du Mont-de-Piété. Ce n'était pas la première création d'un tel établissement, Mgr Séguier en avait créé un à la fin du XVIIe siècle, mais cette institution ne lui survit pas.

« Un règlement intérieur daté de l'année 1853, nous indique que ses bureaux sont ouverts au public tous les jours de la semaine, les dimanches et fêtes exceptés, depuis huit du matin jusqu'à trois heures, du 1er avril au 1er octobre, et depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures, du 1er octobre au 1er avril. »

Le mont de piété sera transféré au 3ème étage d'un corps de bâtiment de l'Hospice d'Humanité, rue des Innocents, cette dernière sera rebaptisée rue Gergonne en 1884. Suite à la transformation de ce bâtiment en Lycée de Garçons (Daudet), le Mont de Piété sera transféré dans l'ancienne maison de la Providence, rue porte de France, (actuellement parking) les frères de la doctrine qui l'occupaient ayant été expulsés en 1881, suite à la loi Ferry.

Il déménagera en 1908, dans un local acquis et emménagé, 6 rue Alexandre Ducros, appelée alors rue Saint-Léonce.

Il occupe depuis mai 2000 l'ancien immeuble de la Caisse d'Epargne, rue Guizot, cette dernière l'ayant libéré quelques années plus tôt, à l'occasion du réaménagement du quartier suite à la construction de la coupole des halles.

-oOo-

CHAPITRE VIII.

Langue.

ROMAINS Goths, Sarrasins, Français, tour à tour vainqueurs et possesseurs de Nismes et du Bas-Languedoc, ont diversement modifié la langue des premiers habitans de cette contrée, les celtes ou Gaulois ; mais les Romains eurent la plus grande influence. Moins jaloux encore de conquérir que de s'attacher les peuples subjugués, en leur communiquant leurs mœurs, leurs lois, leur langue, rendirent le latin familier dans la Gaule narbonnaise où sans doute il se mêla et se confondit avec la langue des naturels du pays. B. fait encore aujourd'hui la base de l'idiome du peuple de Nismes, ou du moins cet idiome a-t-il, avec la langue d'Horace et d'Ovide, une analogie aussi grande que l'espagnol et l'italien mêmes tours, mêmes locutions, point de participes auxiliaires, point de pronoms impersonnels, point de pronoms nominatifs des verbes. Quelques mots celtiques existent encore, dit-on, dans la langue actuelle des Nismois ; mais le nombre en est petit et ressemble à ces vieux titres qui, conservés dans les familles, leur permettent de se vanter de l'ancienneté de leur race, toutefois sans en prouver la filiation.

Les Goths qui, après les Romains, régnèrent trois cents ans dans la province, apprirent eux-mêmes et parlèrent le latin plutôt que d'y substituer le tudesque, ou s'ils en ont laissé des traces, nous les avons tellement adoucies qu'elles sont à peine reconnoissables ; on les aperçoit plus facilement dans le Haut-Languedoc.

Les Sarrasins n'ont été nos maîtres que pendant quarante ans ; il n'est donc pas étonnant qu'ils aient fourni à notre dialecte moins de mots encore que les peuples de la Germanie. Cependant on en retrouve quelques-uns dont on ne sauroit contester l'origine arabe : des noms d'hommes et principalement les noms vulgaires d'un grand nombre de plantes et d'oiseaux : ces derniers, ce qui est digne de remarque, sont presque les mêmes qu'en Catalogne, partie de l'Espagne longtemps occupée par les Sarrasins.

De ce mélange de celtique, de latin, de tudesque, d'arabe et de français, est né notre idiome actuel qui, adouci par un accent facile et agréable, et embelli par l'imagination vive et riante de nos troubadours, est devenu célèbre par leurs poésies. Toutes les classes de citoyens n'en avoient pas d'autre à Nismes il y a environ soixante ans ; mais la correspondance avec la capitale étant devenue plus fréquente et plus intime, le français a pris le dessus, et la langue romance a été reléguée parmi le bas peuple et les chansonniers des charivaris.

La rudesse et l'âpreté de la langue des montagnards qu'attirent à Nismes l'industrie et la facilité des subsistances qu'elle procure, altèrent un peu l'agrément et la douceur de la prononciation des habitans avec lesquels ils se mêlent et s'allient ; influence remarquable du climat sur le langage qui, au sein de nos montagnes, est devenu, comme les mœurs, dur, rude et barbare, tandis que la délicatesse et la naïveté le caractérisent dans nos plaines riantes et civilisées. C'est ainsi que les Athéniens devoient à leur climat la douceur de leur prononciation ; et ce n'est pas le seul rapport qu'aient les Nismois avec ce peuple vif, léger et spirituel.

